



**Département de l'Essonne**

**République Française**

**Conseil municipal du 13 avril 2026**

**Procès-verbal de l'intégralité des débats**

Le lundi 13 avril 2026 à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 35 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le mardi 24 mars 2026.

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Monsieur le Maire :** Bonsoir à toutes et tous, je suis heureux de vous retrouver pour cette nouvelle séance du Conseil municipal. Je vais commencer par faire l'appel des conseillers municipaux.

**I- Appel nominal**

**SONT PRÉSENTS**

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Rose-Marie BOUSSAMBA, Loutfi OULALIT, Emilia RIBEIRO, Soulé N'GAIDE, Hajer MOHSNI, Bruno CRÈVE-CŒUR, Chabane CHALAL, Véronique BERTRAND-ROMBAUT, Lodovico CASSINARI, Annick LE POUL, Ahmed BENIKENE, Sallor DIOLE, Jean-Michel ESPALIEU, Marthe GBAGUIDI, Djallal BOURADA, Servane CHARPENTIER, Étienne CHARRON, Olfa ZRIDATE, Karim CHENTOUFI, Agnès FRANCCART, Jean-Michel DIDIN, Maïmouna KOITE, Kevin MÉRIGOT, Marine DESAIX, Ilyes BENNACEUR, Menen-Laurhyn NORBERT, Victor GOMES, Nathalie BEAN, Didier PAXION.

**SONT REPRÉSENTÉS**

Emmanuelle BOURNEUF a donné pouvoir à Sarah JAUBERT

**SONT ABSENTS**

/

**Monsieur le Maire :** Je note que le quorum est atteint, puisque nous n'avons qu'une personne représentée.

***Le quorum est atteint.***

**II- Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur le Maire :** Je vous propose de commencer immédiatement par désigner un secrétaire de séance. Je pense que nous serons tous d'accord pour dire qu'Emilia fera une candidate parfaite.

**Madame Emilia RIBEIRO :** Je l'accepte.

***Madame Emilia RIBEIRO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.***

**III- Approbation des procès-verbaux des séances précédentes**

**Monsieur le Maire :** Nous avons deux approbations de procès-verbaux pour les séances écoulées, à savoir celle du 12 février, qui concerne l'ancien mandat. C'était Gilbert PIANTONI, qui doit nous regarder depuis son salon. Pour la première fois depuis 49 ans, il n'est pas dans un conseil municipal.

Nous vous saluons, cher Gilbert. Il était secrétaire de séance le 12 février et a transmis ses observations au Secrétariat général pour correction.

Pour le procès-verbal du 21 mars, Menen-Laurhyn NORBERT était notre secrétaire de séance. Je pense qu'elle a pu faire ses observations, si elle en avait.

**Madame Menen-Laurhyn NORBERT :** Il y en a eu une.

**Monsieur le Maire :** S'agit-il de celle de Monsieur CASSINARI ?

**Madame Menen-Laurhyn NORBERT :** Oui.

**Monsieur le Maire :** Monsieur CASSINARI avait relu et nous avait indiqué qu'il était écrit : « *Merci de m'avoir élu* », alors qu'il convenait d'écrire : « *Merci de m'avoir écouté.* » Y a-t-il d'autres remarques, Menen ?

**Madame Menen-Laurhyn NORBERT :** Non.

**Monsieur le Maire :** Je sou mets donc au Conseil municipal l'approbation de ces deux comptes rendus. Je suppose qu'il n'y a pas de demande de vote. C'est donc adopté à l'unanimité, et je vous en remercie.

#### **IV- Information au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire**

**Monsieur le Maire :** Vous avez été informés des décisions qui ont été prises en application de la délégation que vous m'avez accordée au dernier Conseil municipal, qui est la même que celle du précédent mandat, pour pouvoir continuer à faire tourner la boutique.

Avez-vous des questions ou des observations concernant ces décisions ? Je n'en vois pas.

#### **V- Point Communauté Paris-Saclay**

**Monsieur le Maire :** Avant de vous lire les questions inscrites à l'ordre du jour, j'ai deux choses à faire. Tout d'abord, passer la parole à notre ami Lodovico pour qu'il nous fasse un petit retour d'information sur la communauté d'agglomération.

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** Ce sera rapide puisque le Conseil de la communauté d'agglomération s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril dernier, essentiellement pour élire le président. Ce Conseil a été largement renouvelé puisque, sur 70 membres, 40 n'étaient pas présents au précédent mandat. Ce sont effectivement des équipes qui, pour la plupart, ont été reconduites, mais avec un renouvellement important. C'est également le cas de l'équipe qui représente Les Ulis.

Sur l'élection du président, il s'est avéré qu'il n'y avait qu'un seul candidat, à savoir Grégoire de LASTEYRIE. Il a été élu à la quasi-unanimité. C'était le seul point de l'ordre du jour. Le prochain Conseil aura lieu après-demain, mercredi. Il désignera les vice-présidents ainsi que le bureau, et adoptera le budget. Ce budget a été élaboré par l'ancienne mandature.

Au cours du Conseil municipal dont nous avons voté le compte rendu, je m'étais fait un large écho de la délibération d'orientation budgétaire. Ce sera cela qui sera adopté par le prochain Conseil, étant entendu que cela donnera sans doute lieu à une décision budgétaire modificative ou d'un budget supplémentaire au mois de juin.

C'est tout ce que j'avais à en dire ce soir, à moins que mes collègues veuillent ajouter quelque chose.

**Monsieur le Maire :** Je ne sais pas si, parmi les collègues, vous avez des ajouts ou des questions plus particulières. Je pense que nous pouvons effectivement dire que la machine se met aussi en route. Nous avons le Conseil communautaire cette semaine, pour notre plus grande joie. Effectivement, nous n'avons eu, cette fois-ci, qu'un seul candidat à la présidence.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

\*\_\*\_\*

**Monsieur le Maire :** Juste avant d'ouvrir le point à l'ordre du jour, vous me permettez de vous souhaiter à nouveau la bienvenue dans cette salle du Conseil municipal. Sachez que le public y est évidemment le bienvenu. Nous sommes contents de vous avoir à nos côtés. Comme à chaque fois, nous espérons que vous serez plus nombreux, mais je sais que vous êtes quelques-uns à nous regarder en ligne. Je vous remercie de votre fidélité.

Je voudrais ouvrir cet ordre du jour en ayant une pensée toute particulière pour plusieurs familles endeuillées. Permettez-vous de faire une petite discrétion en début de Conseil municipal, d'abord parce que, malheureusement, tous les jours, des familles connaissent effectivement des situations dramatiques. Il est vrai que nous avons récemment perdu des bénévoles et des figures de la Ville, pour lesquels je souhaiterai, au nom du Conseil municipal, avoir une pensée toute particulière.

C'est le cas de Nicole LEMARQUAND, qui a beaucoup fait pour le club de pétanque des Ulis pendant de nombreuses années. Elle nous a quittés, et nous sommes particulièrement touchés. Je transmets à son mari, ses enfants et petits-enfants, nos pensées très sincères. Les obsèques ont eu lieu la semaine dernière.

Je pense à Philippe LEUX, qui a également beaucoup donné pour de nombreuses associations et aussi, en son temps, pour le Club omnisports de volley. Il nous a quittés rapidement. Je le connaissais depuis très longtemps. Cela fait bizarre. Nous sommes de tout cœur avec la famille. Je sais que les obsèques ont lieu prochainement, et nous pensons bien à eux.

Mustapha DJEFFAL, une figure de la ville que toutes et tous connaissaient, était un personnage que tout le monde connaissait aux Ulis. Il nous a quittés après avoir mené un long combat contre la maladie. C'était quelqu'un qui a beaucoup fait pour le sport. Il était l'un des précurseurs de la pratique de box-thaï en son temps. Nous pensons bien à sa famille qui, actuellement, se retrouve avec les proches et les amis. Nous pensons bien à eux et avons une pensée pour ce personnage que la ville des Ulis n'oubliera pas, tout comme celles et ceux qui font tant pour notre cohésion sociale au quotidien, au sein des associations ou non.

Nous pensons à vous. Merci de votre investissement. Reposez en paix.

Après ce point un petit peu plus noir, permettez-moi de vous donner quelques informations sur l'ordre du jour de ce Conseil. Lors de la dernière séance, nous avons remis les écharpes aux adjoints du Maire, avec l'intitulé de leur délégation. Je vais demander à la communication de me faire porter un micro portable afin de pouvoir appeler, depuis ma place, les conseillers municipaux les uns après les autres.

Je voudrais juste expliquer aux spectateurs de ce Conseil municipal que, lorsque l'équipe majoritaire s'est installée, elle a souhaité donner, à celles et ceux qui se sont investis dans cette majorité, une part du travail. Comme je le dis toujours (à moitié en rigolant) lorsque nous faisons une réunion, les

élus se présentent en disant : « *Je suis délégué à ceci* », « *Je suis délégué à cela* », « *J'ai la charge de ce dossier* ». Moi, je dis : « *Je suis maire. Je ne suis délégué à rien.* » Ceci permet simplement de rappeler qu'il y a un travail d'équipe. Même si l'on ne me dit pas que des choses gentilles – ce qui est bien normal –, j'ai souvent droit à des remerciements ou à de nombreux encouragements, voire des félicitations. C'est agréable, et je vous remercie pour votre bienveillance, encore ces derniers jours, notamment dimanche sur le marché. Je le répète, c'est toujours un travail d'équipe.

Ce travail d'équipe, nous l'avons organisé, avec des délégations et des dossiers que je vais présenter ce soir pour que tout le monde comprenne à quels élus ils pourront s'adresser lorsqu'ils auront des questions bien particulières. Sachez que, à part Lodovico CASSINARI, personne n'a réponse à tout, y compris moi. C'est la raison pour laquelle nous avons, tout comme dans une équipe de foot, distribué les rôles pour permettre à chacune et à chacun d'exprimer sa volonté de travail au sein d'une délégation.

Vous ne m'en voudrez pas, je ne vais pas le faire en mode procédure, parce que, sinon je vais un peu galérer. Je vais vous remettre un insigne de conseiller municipal, qui vous permettra, lors des événements tels que les commémorations – il y en a bien évidemment une pour Didier –, d'être reconnaissable, notamment parmi la population. Cela permet aux citoyennes et citoyens de pouvoir venir s'adresser à vous lors des événements. Je vous la remettrai en même temps que j'annoncerai l'intitulé de votre délégation, ce qui me permettra de vous encourager – pas de vous féliciter, car le travail ne fait que commencer – dans la mission qui est la vôtre.

Je vais donc vous appeler les uns après les autres pour annoncer vos délégations. Je vous remercie de bien vouloir vous déplacer le long de cette table, pas trop étroite, pour venir retrouver et recueillir votre insigne. Je vous remercie.

**Monsieur Kevin MÉRIGOT** : Je ne vais pas faire le tour mais passer par le centre.

**Monsieur le Maire** : Tu passes par où tu veux, Kevin, mais je te serais reconnaissant de commencer par suivre les règles que nous nous sommes données.

Je vais immédiatement appeler Madame Servane CHARPENTIER pour sa délégation aux Arts, aux Cultures et aux Mobilités actives (mobilités douces). Je vous remercie de l'applaudir. Nous allons donner de la force aux collègues.

*Applaudissements*

Djallal BOURADA, aux Mobilités collectives et à l'Accessibilité universelle.

*Applaudissements*

Toi et moi avons un dossier qui nous tient à cœur sur la mobilité et sur l'accessibilité. Je sais que tu feras le travail.

Véronique BERTRAND, sur le Plan local alimentaire.

*Applaudissements*

Jean-Michel ESPALIEU, sur l'Innovation démocratique, l'Engagement citoyen et le Dialogue social.

*Applaudissements*

Vous me remerciez, mais c'est surtout du boulot, en fait.

Olfa ZRIDATE, sur l'Accès au logement et Soutien aux amicales des locataires. C'est important de le retenir.

*Applaudissements*

J'aurais pu vous décorer, mais je trouve que cela aurait pris du temps, surtout avec les costumes que vous avez.

Notre ami Karim CHENTOUFI, sur la Tranquillité publique et l'Accès aux droits fondamentaux.

*Applaudissements*

**Monsieur Karim CHENTOUFI** : Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire** : Je vous en prie. Vous pouvez l'arborer, si vous le souhaitez.

Madame Sallor DIOLE, pour la Ville accueillante, l'Égalité des droits des femmes et la Lutte contre les discriminations.

*Applaudissements*

Lodovico CASSINARI, aux Travaux, à la Mutualisation de services, à la Coopération intercommunale, et Référent du chauffage urbain. Cela fait beaucoup pour un seul homme, mais quel homme.

*Applaudissements*

Merci d'accepter d'être toujours à nos côtés.

Madame Marthe GBAGUIDI, à la Gestion urbaine sociale de proximité.

*Applaudissements*

Tu sais que c'est une délégation qui est très importante. Je te remercie d'en prendre bien soin.

Monsieur Ahmed BENIKENE, Ville bas carbone, Programmation des investissements et Suivi des copropriétaires. Retenez bien son nom, chers amis.

*Applaudissements*

Effectivement, tu ne me dis pas merci.

Rose-Marie BOUSSAMBA, à la Cité éducative et au Programme de réussite éducative. Merci, Rose-Marie.

*Applaudissements*

Monsieur Étienne CHARRON, à la Biodiversité, aux Espaces naturels et à la Nature en ville. Nous avons beaucoup tenu à cet intitulé.

*Applaudissements*

Travaille bien.

**Monsieur Étienne CHARRON** : Je vais essayer.

**Monsieur le Maire** : Madame Marine DESAIX, à la Condition animale (aux droits des animaux).

*Applaudissements*

Monsieur Jean-Michel DIDIN, à la Santé mentale et à la Lutte contre les addictions.

*Applaudissements*

Monsieur Ilyes BENNACEUR, au Budget et aux Nuisances aériennes (petite dédicace à Medhi, qui nous regarde et qui a bien travaillé sur cette délégation). Tu as une grosse pression, Ilyes.

*Applaudissements*

Madame Maïmouna KOITE, à la Solidarité entre les générations.

*Applaudissements*

Monsieur Kevin MÉRIGOT, aux Liens avec les services publics des territoires et à la Culture critique. Cela n'étonnera personne, évidemment.

*Applaudissements*

Madame Menen-Laurhyn NORBERT, aux Initiatives artistiques.

*Applaudissements*

Je compte sur toi.

**Madame Menen-Laurhyn NORBERT** : Merci.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Victor GOMES, au Sport citoyen.

*Applaudissements*

Madame Nathalie BÉAN, Rencontres et développement de la vie sociale.

*Applaudissements*

**Madame Nathalie BÉAN** : Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Didier, je te fais passer.

**Madame Agnès FRANCART :** Monsieur le Maire, je suis désolée de vous interrompre.

**Monsieur le Maire :** Madame FRANCART, je vous ai oubliée.

*Rires*

Ne bougez pas. Madame FRANCART, excusez-moi. Madame FRANCART est à la Prévention et au Handicap.

*Applaudissements*

En fait, après Jean-Michel DIDIN, j'ai été complètement perturbé. Agnès, je suis désolé. La prochaine fois, je demanderai à Monsieur LEVRAY de me souffler les choses.

Je disais donc que, comme je l'ai exprimé, les 34 élus de la majorité ont tous un dossier, une délégation. Je leur fais confiance pour donner le maximum afin de faire en sorte que ce mandat soit couronné du plus grand succès possible.

En revanche, afin que la minorité exerce son rôle démocratique, qui est nécessaire à la vie démocratique, j'ai eu Didier au téléphone pour voir avec lui de quelle façon il pourrait accompagner ce mandat de son savoir-faire, de son expérience et de son regard. N'oublions pas non plus la représentation d'une partie de la population qui a fait le choix de voter pour la liste que tu avais l'honneur de conduire. Nous comptons sur toi pour être présent lors de ce mandat et nous rappeler, à chaque fois, au bon souvenir de ce qu'est une opposition démocratique. Bien entendu, et comme nous avons toujours eu l'habitude de le faire, nous laisserons l'opportunité de faire vivre la parole critique en dehors de l'espace du Conseil municipal, ce qui est bien normal.

### **Motion**

Motion de soutien aux élus de la République victimes de racisme

**Rapporteur : Sallor DIOLE**

**Monsieur le Maire :** Compte tenu de l'ordre du jour et de la longueur de la séance de ce soir – vous ne m'en voudrez pas –, je propose d'ouvrir la parole au public en fin de séance. Ce sera toujours le cas dans ce mandat.

Avant de lancer l'ordre du jour, je vous indique que nous avons, cher Didier – mais tu le sais puisque je te l'ai transmise –, une motion qui a été posée sur la table. Elle sera présentée par Madame DIOLE en préambule de ce Conseil municipal.

Nous avons également supprimé, dans la délibération qui porte le numéro 1 – qui sera en fait la deuxième –, les références à l'article LR. 123-7 du Code de l'action sociale des familles parce qu'il n'existe plus depuis 2023.

Nous avons supprimé le titre des références du SMOYS et du SIAHVY sur la délibération numéro 5 parce qu'elles font l'objet d'une désignation via arrêté, et non pas par délibération du Conseil municipal.

Évidemment, pour le plus grand malheur d'Hajer et de moi-même, les mentions aux écoles maternelles de Tournemire 1 et 2 ont disparu puisqu'il n'y a plus qu'une seule maternelle de Tournemire, tout comme Courdimanche 1 et 2 puisqu'il n'y a plus qu'une seule école de Courdimanche. En Conseil d'écoles, nous avons donc à siéger seulement sur une à Tournemire et une à Courdimanche. J'y reviendrai un peu plus tard.

Cher Didier, je te demande de nous excuser. Il est néanmoins nécessaire d'ajouter une délibération ce soir. Il s'agit d'une délibération qui va nous permettre – en attendant que ce Conseil municipal se ressaisisse d'un nouveau Règlement intérieur – d'appliquer celui du précédent mandat, qui prévoyait un fonctionnement avec cinq commissions thématiques. Il avait été pensé de façon à laisser l'opposition être présente dans chacune des commissions avec plus de deux membres à chaque fois. C'était un élément important pour l'équipe précédente, qui permettait d'être présent dans toutes les commissions. Je le dis toujours : nous tenons vraiment au contrôle démocratique, nécessaire pour toute majorité qui se respecte.

Après avoir échangé avec toi, je sais que le temps que tu souhaites y consacrer sera plutôt sur une commission liée aux affaires financières, ce que je trouve tout à fait normal. Avant d'avoir ce nouveau Règlement intérieur, nous avons néanmoins besoin, pour le prochain Conseil municipal, de faire vivre les commissions qui existent déjà. De fait, je te demande – et je vous demande – de bien vouloir accepter l'ajout, entre les points 12 et 13 à l'ordre du jour, d'une délibération actant la création de commissions comme elles étaient dans le précédent mandat, avec 17 membres à chaque fois permettant une représentation de l'ensemble du Conseil municipal.

J'entends des murmures derrière moi, j'ai peur d'avoir dit une bêtise.

**Madame Karine COMBAUD :** C'est 16 avec vous, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Je suis quasiment sûr que c'est 17. Vous avez décidé de me contredire, ce soir, dans l'Administration.

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** C'est le Conseil municipal qui décide.

**Monsieur le Maire :** Exactement, merci Lodovico. Comme c'est le Règlement intérieur qui s'applique, nous devons normalement le respecter. Toujours est-il que nous avons à rajouter cela à l'ordre du jour. Je pense que tu n'y verras pas d'inconvénient, cher Didier.

Autre petite subtilité, la représentativité de l'opposition compte tenu du nombre d'élus ne permettrait normalement pas à Didier de siéger dans une commission. Je vous propose donc d'adopter des listes sans faire deux listes différentes, en intégrant Didier dans la liste que nous voterons globalement tout à l'heure afin de lui permettre de siéger dans la commission de son souhait jusqu'à ce que le Règlement intérieur soit adopté. Je me tourne notamment vers Karim, qui a pris l'initiative de reprendre le Règlement intérieur et de le dépoussiérer un peu afin de le faire vivre. Nous avons six mois pour l'adopter après l'élection municipale. Je compte sur ton travail.

**Monsieur Karim CHENTOUFI :** Je m'en occupe, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Évidemment, appuie-toi sur les collègues. Si cela te va, il n'y a pas de sujet là-dessus et nous pouvons alors ouvrir l'ordre du jour.

Je vous propose, pour la première fois de la soirée, de céder la parole à quelqu'un d'autre et de la donner à Madame Sallor DIOLE.

**Monsieur Étienne CHARRON :** Nous n'avons pas eu la motion sur table.

**Monsieur le Maire :** Vous n'avez pas eu la motion sur table parce que vous l'avez normalement eue dans vos boîtes aux lettres, dans vos e-mails. Je pense même que Didier l'a reçue par mes soins. Sallor, l'as-tu bien avec toi ?

**Madame Sallor DIOLE :** Oui, je l'ai.

**Monsieur le Maire :** Je te propose de la lire, ce qui permettra de rafraîchir la mémoire d'Étienne.

**Madame Sallor DIOLE :** Bonsoir, voici la motion de soutien aux élus de la République victimes de racisme.

« Ces dernières semaines, plusieurs élus de la République, et notamment de nouveaux maires, ont été la cible de propos racistes. Ils font l'objet d'une cabale politico-médiatique sur fond xénophobe, négrophobe et islamophobe.

Partout en France, des élus de la République voient leur légitimité remise en cause pour leur origine ou leur couleur de peau.

Ces attaques racistes sont rendues possibles par la banalisation dans une grande majorité de médias et la sphère politique des idées d'extrême droite, alors que les mêmes passent sous silence le scandale d'élection d'élus condamnés pour malversation ou abus de pouvoir. Plus grave encore, un maire condamné pour viol est réélu alors qu'il est interdit de séjour dans sa ville.

Nous dénonçons avec la plus grande fermeté ces attaques racistes et apportons notre soutien à celles et ceux qui en sont victimes.

C'est pourquoi,

Considérant que notre ville, riche de sa diversité culturelle et de son histoire, est un exemple de coexistence harmonieuse entre ses habitants, dont une partie importante est issue de l'immigration ;

Rappelant que cette diversité est une force qui contribue à la vitalité économique, sociale et culturelle de notre territoire ;

Soulignant l'engagement quotidien des élus, des associations et des citoyens pour construire une société solidaire, respectueuse des différences et tournée vers l'avenir ;

Consternés par la recrudescence des discours et actes racistes et antisémites, y compris de la part d'élus de la République qui sapent les valeurs fondamentales de notre démocratie et menacent la cohésion sociale ;

Affirmant que le racisme et l'antisémitisme – sous quelque forme que ce soit – sont incompatibles avec les principes républicains d'égalité, de fraternité et de respect de la dignité humaine ;

Réaffirmant que la République repose sur l'égalité réelle et la dignité de chacune et de chacun ;

Rappelant que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ainsi que la Constitution de 1958 proclament l'égalité de toutes et de tous devant la loi ;

Le Conseil municipal des Ulis condamne fermement toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination ainsi que les propos et actes qui les encouragent ou les banalisent, notamment lorsqu'ils émanent d'élus ou de responsables publics.

Le Conseil municipal des Ulis réaffirme solennellement l'attachement de la Ville des Ulis aux valeurs de tolérance, de solidarité et de respect mutuel qui fondent notre pacte républicain et notre vivre ensemble.

Le Conseil municipal des Ulis soutient bien évidemment les initiatives locales associatives et éducatives qui œuvrent pour la promotion de la diversité, de l'éducation à la citoyenneté et de la lutte contre les préjugés.

Le Conseil municipal des Ulis appelle l'État et les institutions compétentes à prendre conscience de l'existence d'un racisme systémique et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sanctionner les propos et actes racistes, antisémites et à protéger les victimes de ces agressions.

Il charge le Maire de transmettre cette motion aux autorités compétentes, aux associations locales engagées dans la lutte contre les discriminations, ainsi qu'aux médias afin de faire connaître la position unie du Conseil municipal des Ulis. »

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Sallor. Y a-t-il des questions ou des observations ?

**Monsieur Didier PAXION :** J'ai une petite observation. Effectivement, l'élection d'un maire noir et LFI à Saint-Denis a été le point de départ d'une campagne raciste odieuse dans un certain nombre de médias — et pas seulement dans un certain nombre de médias. Bien des immigrés, ou considérés comme tels parce que la bêtise raciste ne s'embarrasse pas beaucoup de nuances, se sont à juste titre sentis visés par cette campagne.

En s'en prenant à une fraction des couches populaires, il s'agit d'intimider et de faire taire toutes les personnes qui pourraient vouloir relever la tête.

La motion qui nous est proposée ce soir dénonce cette campagne et prend clairement parti. C'est la raison pour laquelle je vais la voter.

Je tiens à marquer ma solidarité avec ceux qui sont victimes de racisme, mais je dois dire que je ne partage pas, par exemple, l'appel à la prise de conscience de l'État et des institutions. Il suffit de penser, par exemple, au ministre de l'Intérieur, Laurent NUÑEZ, ou avant lui à Bruno RETAILLEAU. Franchement, manquent-ils de la conscience de la montée des idées racistes ?

Je pense que, pour faire vraiment changer l'ambiance, la situation fait reculer les idées racistes et réactionnaires. Il n'y a pas le choix, il y a besoin d'un sursaut collectif du monde du travail.

Le plus important, c'est la dénonciation de cette campagne raciste, donc je vote la motion en l'état.

**Monsieur le Maire :** Merci Didier. Notons que, si l'État survit à ce gouvernement (c'est bien normal), nous faisons appel à l'État et non pas au gouvernement. Effectivement, nous n'attendons plus grand-chose du gouvernement, quel qu'il soit actuellement, et de la façon dont il est dirigé. Merci, en tout cas, de ton soutien à cette motion.

Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole, je sou mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vais vous demander de lever la main pour voter pour. Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

***Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente motion : À L'UNANIMITÉ.***

**Monsieur le Maire :** J'ai vu que, dans le public, vous leviez la main. Malheureusement, le public n'a pas le droit de voter, mais nous apprécions le geste.

## **VI- Examen des questions inscrites**

### **Affaires générales**

#### **Question n°1**

Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Je reprends l'examen des questions à l'ordre du jour. Nous devons fixer le nombre d'administrateurs du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. Vous savez que c'est une instance extrêmement importante pour la Ville.

**Une intervenante :** Tu ne prends pas les questions du public ?

**Monsieur le Maire :** Comme je l'ai dit tout à l'heure, vu la longueur du Conseil, je propose de le faire à la fin.

Je disais que nous avons, ce soir, à fixer le nombre d'administrateurs qui siégeront, au nom du Conseil municipal, au CCAS (le Centre communal d'action sociale). Lors du précédent mandat, il y avait huit membres élus et huit membres nommés, les membres nommés l'étaient parmi des associations intervenant sur le champ social. Nous y reviendrons un petit peu plus tard. C'est notamment fixé par les conditions d'un article du Code de l'action sociale et des familles, même si, depuis 2023, je crois que ce texte a été supprimé. En tout cas, cela correspond quand même à la nécessité d'une intervention dans le domaine du social et du suivi des solidarités. Nous y veillerons, comme nous l'avons fait lors du précédent mandat.

C'est pour cela que vous avez des associations bien connues des Ulissiennes et des Ulissiens qui siègent au CCAS et qui ont un représentant. C'est le cas de l'ASTI, par exemple. C'est le cas de l'Épicerie sociale ou du Secours populaire, ou des associations comme la CFDT Retraités qui travaille sur l'action vis-à-vis des retraités.

Nous avons donc à fixer le nombre d'administrateurs qui sont issus du Conseil municipal de la Ville. Je précise que, après avoir eu une discussion avec Didier, il ne souhaite pas présenter de liste et ne souhaite donc pas intégrer le Conseil d'administration du CCAS. Aussi, je vous propose de fixer ce soir le nombre non pas à 8, comme cela est inscrit dans la motion, mais à 10 avec une parité de 5 hommes et 5 femmes. Je me tourne vers Madame BOUSSAMBA, puisque nous avons travaillé la chose ensemble. Elle expliquera peut-être plus tard pourquoi.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

***Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.***

## **Question n°2**

Désignation des membres élus du Centre communal d'action sociale

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : Une fois que nous avons fixé le nombre d'élus au CCAS, nous devons désigner ce soir les dix membres du Conseil municipal qui siégeront à l'intérieur du Conseil d'administration du CCAS. Madame BOUSSAMBA, souhaitez-vous nous proposer une liste ou préférez-vous que je le fasse à votre place ?

**Madame Rose-Marie BOUSSAMBA** : Je vous laisse faire Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : D'accord. Normalement, c'est un vote à bulletin secret. Compte tenu de l'immense suspense qu'il y a sur ce sujet, cela t'ennuie-t-il, cher Didier, si nous procédons à un vote à main levée et non pas à bulletin secret ?

**Monsieur Didier PAXION** : Absolument pas.

**Monsieur le Maire** : D'accord. Je vous propose donc la liste suivante pour travailler main dans la main avec Madame BOUSSAMBA, et avant tout qu'elle en fasse partie, tout comme Madame FRANCART, Madame GBAGUIDI, Madame RIBEIRO, Madame BERTRAND, et tout comme Monsieur ESPALIEU, Monsieur CASSINARI, Monsieur N'GAÏDÉ, Monsieur MENSAH et Monsieur CRÈVE-CŒUR. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de soumettre cela aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, un grand merci à vous.

***Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.***

## **Question n°3**

Création et composition de la CAO – Commission d'appel d'offres

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : Nous avons ensuite une commission extrêmement importante. Il s'agit de la CAO, la Commission d'appel d'offres. Elle permet notamment de délibérer lorsqu'il y a une attribution de marché public. Cher Lodovico, je sais que tu as été un éminent membre de cette CAO pendant plusieurs années, y compris à la Communauté d'agglomération. Elle émet un avis sur la base du travail fourni par les services lorsqu'il y a un appel d'offres.

C'est également le cas de la commission pour laquelle nous voterons juste après qui, elle, travaille sur les délégations de services publics. Il ne faut pas confondre marchés et délégations de services publics.

Nous devons ce soir définir les membres de la CAO, dont je crois que j'ai toujours l'honneur d'être un membre de droit puisqu'ils considèrent que j'en suis le président. Si vous en êtes là encore d'accord, je vous propose de ne pas voter à bulletin secret.

Je vous propose la liste de membres suivante :

- En tant que titulaires : Monsieur CASSINARI, Monsieur BENIKENE, Monsieur LEVRAY, Madame JAUBERT, Madame MOHSNI ;
- En tant que membres suppléants : Monsieur ESPALIEU, Madame BOURNEUF, Madame BERTRAND, Monsieur BOURADA et Madame RIBEIRO.

**Monsieur Lodovico CASSINARI** : J'ai une petite remarque. Cela veut-il dire que tu comptes siéger à chaque fois en tant que président ?

**Monsieur le Maire** : Pas du tout.

**Monsieur Lodovico CASSINARI** : Cela veut donc dire que tu vas désigner quelqu'un comme président ?

**Monsieur le Maire** : Exactement.

**Monsieur Lodovico CASSINARI** : Très bien.

**Monsieur le Maire** : Je viendrai à la Commission d'appel d'offres pour désigner un président ou un représentant.

**Monsieur Lodovico CASSINARI** : Autre que des membres de la CAO.

**Monsieur le Maire** : Oui, c'est vrai. Il faut que je fasse autrement. C'est bien vu. Cela veut dire que tu ne peux pas la présider. Il faudra changer.

**Monsieur Lodovico CASSINARI** : C'est à toi de voir.

**Monsieur le Maire** : Il faudra changer un nom. Nous ferons peut-être une modification de la commission à ce moment-là. Ce n'est pas très compliqué. Cela te convient-il ?

Je vous propose la liste suivante. Y a-t-il des demandes de vote à bulletin secret ? Didier, tu ne m'en veux pas ? Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.**

#### **Question n°4**

Création et composition de la Commission de délégation de service public

**Rapporteur** : **Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : Pour la Commission de délégation de service public, j'ai là aussi fait la même bévue puisque j'avais l'intention de te demander de présider ces deux commissions, Lodovico.

**Monsieur Lodovico CASSINARI** : C'est à toi de voir. Si tu me demandes de présider, je ne peux pas être membre.

**Monsieur le Maire** : Dans ce cas-là, nous ferons une modification de délibération en Conseil municipal pour te permettre de présider, ou demander à quelqu'un d'autre s'il veut bien avoir l'honneur de présider la CAO.

Pour la CDSP, je vous propose les noms :

- En titulaires : Monsieur CASSINARI, Monsieur BOURADA (qui est sorti de la salle), Madame BERTRAND, Madame BOURNEUF, Monsieur ESPALIEU ;
- En membres suppléants : Messieurs BENIKENE, LEVRAY, Madame JAUBERT, Madame MOHSNI et Madame RIBEIRO.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je soumetts donc aux voix. Comme tout à l'heure, s'il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Parfait, c'est adopté à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.**

#### **Question n 5**

Désignation des conseillers municipaux pour siéger dans les syndicats intercommunaux SICOMU, SICOVY, SIPPAREC (siège au sein du groupement de commandes), SIEI, Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'établissements pour personnes âgées

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Nous avons maintenant une série de représentation pour plusieurs syndicats. Je vais donc vous en expliquer l'utilité.

Dans un premier temps, le SICOMU (Syndicat intercommunal du cimetière de l'Orme à moineaux des Ulis), à qui nous avons transféré notre compétence d'opérateur funéraire, gère notamment le cimetière de l'Orme à moineaux ainsi que la délégation de service public du crématorium. Je le répète à chaque fois, le SICOMU portera prochainement la création d'une société publique locale pour la création d'un organisme de pompes funèbres public qui nous permettra de créer des contrats d'obsèques publiques à proposer aux habitantes et aux habitants des Ulis afin de nous assurer à la fois de la qualité du service rendu dans ces moments douloureux pour les familles, mais également de réduire la facture lorsqu'elle sera présentée aux dites familles.

Nous croyons beaucoup au service public, mais je pense que vous l'aurez compris.

Voilà pour le SICOMU, dans un premier temps.

Ensuite, le Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée. Agnès, je sais que c'est un sujet que tu avais beaucoup suivi avec Gabriel. Veux-tu nous dire ce que vous avez eu la charge de faire au sein de ce syndicat ?

**Madame Agnès FRANCART :** Il y a six ans, le Syndicat intercommunal regroupait 15 communes. Maintenant, il n'y en a plus que 14. Cela fait plusieurs dizaines d'années qu'il a été créé par les 15 communes qui avaient le souci de mettre en commun des finances pour créer des établissements à destination du public dit handicapé (enfants, ados ou personnes plus âgées).

Le fonctionnement, c'est des réunions de travail. Il y en a trois, quatre ou cinq par an en fonction des dossiers que nous avons à suivre.

Le syndicat touche des subventions de la part de chaque commune qui en fait partie, à raison de 80 centimes par habitant. Pour la ville des Ulis, nous versons un peu plus de 25 000 fois ces 80 centimes d'euro. Toute cette manne financière a permis de créer des établissements, notamment l'IME de Massy, la Maison de Vaubrun, et d'autres dont je n'ai plus les noms en tête.

**Monsieur le Maire :** Il n'y a pas de mal. Ce qui est sûr, c'est que c'est un syndicat. Nous nous sommes regroupés avec d'autres communes pour accompagner les politiques publiques dans le cadre précis de ce que tu nous disais.

Tout le monde connaît la Maison de Vaubrun, et nous saluons quelques personnalités qui fréquentent régulièrement l'établissement, dont Mounir, qui est un téléspectateur régulier du Conseil municipal. Je lui passe un coucou, parce que je sais qu'il essaie souvent de m'appeler pendant les conseils municipaux, mais cela ne fonctionne pas très bien sur Facebook. Je lui passe le bonjour.

**Madame Agnès FRANCART :** Au cours des trois dernières années, il y a quand même eu des réunions qui étaient essentiellement consacrées à des questions financières, puisque l'IME de Massy va être déplacé. Tout va être reconstruit dans un pôle qui mêle l'IME, la Résidence Soleil – c'est celle que je cherchais – et tout un ensemble d'appartements sur un site qui va mixer les publics. C'est une grosse affaire pour laquelle nous avons bien évidemment été conseillés par des architectes et des financiers. Cela va bientôt aboutir, puisque toute cette réorganisation architecturale va poser ses premières pierres très prochainement.

J'espère que, dans les années à venir, nous irons bien sûr au bout de ce projet-là et que nous pourrons faire des concertations, à la fois un petit peu plus technique, et parler de ce qu'est le handicap sur nos communes respectives. Je pense que certaines communes ne sont peut-être pas dotées d'établissement ou de services qui peuvent y consacrer du temps ou des actions particulières, ce que nous avons la chance d'avoir aux Ulis. Cela vaut le coup d'être partagé. C'est un petit angle dans lequel je veux bien venir.

**Monsieur le Maire :** Je rappelle que le sigle IME signifie Institut médico-éducatif. En tant qu'élus, nous avons beaucoup été interpellés durant la campagne, et encore aujourd'hui, sur la difficulté d'accès à une place en IME. Je crois qu'il y a plusieurs années d'attente avant de pouvoir prétendre à une place lorsqu'on en demande une, sachant que la MDPH n'a pas toujours de solution alternative à l'IME. Je dirais même qu'il y en a très peu. Nous sommes donc conscients qu'il y a un vrai manque et une vraie difficulté. Nous continuerons donc à batailler fortement pour le maintien et l'augmentation de ce type de dispositif nécessaire, voire vital, à la vie de plusieurs familles.

**Madame Agnès FRANCART :** Nous essaierons. Nous ne lâcherons pas.

**Monsieur le Maire :** Merci, Agnès. J'y reviendrai juste après.

Nous avons ensuite un autre syndicat, dont le titre est particulièrement parlant. Il s'agit du Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'établissements pour personnes âgées. Très concrètement, avec les communes d'Orsay, de Bures et de Gif, nous sommes propriétaires de la Maison de l'Yvette. Ce bâtiment, qui se trouve à Orsay, dans la rue Guy Moquet, est géré par l'Hôpital de Paris-Saclay. Nous sommes propriétaires des locaux, et nous les mettons en location à l'hôpital pour qu'ils puissent installer cette résidence qui, je crois, est appréciée de bon nombre de personnes âgées.

Les ressources de ce contrat nous permettent d'abonder pour des politiques vis-à-vis du public aîné de la ville des Ulis. En tout cas, c'est un syndicat dont on ne connaît pas forcément l'avenir, puisque la préfecture ne cesse de demander la réduction de ce type d'établissements ou de syndicats intercommunaux pour des raisons de lisibilité. Aujourd'hui, ce sont malheureusement des réponses qui sont assez intéressantes pour les collectivités qui sont de plus en plus en manque de moyens financiers. Nous y reviendrons, car nous en aurons l'occasion dans ce mandat.

Le Syndicat intercommunal pour la coulée verte Bures-Orsay-Les Ulis, gère notamment le viaduc des Fauvettes. Madame BÉAN, vous en avez été la présidente lors du précédent mandat. Voulez-vous nous en dire un mot ?

**Madame Nathalie BÉAN :** Pendant six ans, j'ai eu la chance de présider cette commission. Nous nous sommes essentiellement préoccupés de la sécurité de cet ouvrage, très fréquenté aux beaux jours par toute l'Île-de-France. Des voies d'escalade sont gérées par une association, dont j'ai oublié le nom.

**Monsieur le Maire :** Lodovico doit la connaître.

**Madame Nathalie BÉAN :** Cet ouvrage est magnifique, et je pense qu'il gagnerait à être géré de façon plus large par la CPS ou la Région, car je pense que l'on peut y développer de nombreuses activités.

**Monsieur le Maire :** Effectivement. Nous en sommes membres, avec les villes de Bures et de Gometz-le-Châtel. C'est la coulée verte du viaduc. Allez-y, le beau temps revient. Je sais que d'aucuns connaissent le tunnel qui permet de le rejoindre, mais l'ouvrage est quand même magnifique et la coulée est vraiment très belle. N'hésitez pas à vous y rendre. Le SICOVY le gère aujourd'hui.

J'ai encore exprimé au nouveau président de l'agglomération, dans le cadre de la compétence tourisme, que c'est quand même l'un des plus beaux ouvrages que nous ayons sur le territoire et que nous avons la volonté de nous pencher plus clairement sur la question de la reprise de la gestion et de l'entretien de cet équipement.

Pour la dernière commission, il s'agit de la Commission d'appel d'offres et non pas au SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les réseaux de communication), qui permet de grouper des commandes. Nous adhérons à un groupement de commandes sur les télécommunications. C'est un syndicat qui permet aux services publics de faire des économies d'échelle lorsqu'ils ont à faire un certain nombre de commandes de matériels ou de prestations.

Pour tous ces syndicats, nous devons désigner un certain nombre de représentants.

Pour le SICOMU (Syndicat du cimetière de l'Orme à moineaux), je vous propose les candidatures :

- En tant que titulaires : Monsieur CASSAN et Madame RIBEIRO ;
- En tant que suppléants : Monsieur DIDIN et Madame MOHSNI.

Sur le SIEI (Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée), sans surprise, je vais demander à Madame FRANCAERT de bien vouloir reprendre le flambeau avec Monsieur CRÈVE-CŒUR en tant que titulaires, et en tant que suppléants Madame KOITE et Monsieur BOURADA.

Pour le Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'établissements pour personnes âgées (SIPA), je vais demander à Madame RIBEIRO et Monsieur DIDIN, qui avaient suivi le dossier lors du précédent mandat, de bien vouloir être suppléés par Madame MOHSNI et Monsieur OULALIT.

Pour le SICOVY, je vais demander, en tant que membres titulaires, à Madame CHARPENTIER, Madame BÉAN, Madame JAUBERT, Monsieur DIDIN, Monsieur ESPALIEU d'être suppléés par Messieurs CASSINARI et OULALIT ainsi que par Madame BOURNEUF, Madame ZRIDATE et Monsieur BENNACEUR (qui a toujours rêvé de faire partie de cette noble instance).

Pour le SIPPEREC et la commission chargée des appels d'offres, je vais demander à Monsieur BENIKENE de bien vouloir se porter candidat. Il est ravi, comme à chaque fois qu'on lui soumet la chose.

Cela te convient-il, cher Didier, si nous continuons à voter à main levée, à moins que tu sois candidat à l'une de ces instances ? Es-tu sûr de ne pas être intéressé par le SIPPEREC ?

Avez-vous des questions ou des observations ?

Je soumetts aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Tu t'abstiens ? C'est scandaleux. Tu as une explication de vote ?

**Monsieur Didier PAXION** : Il s'agit là d'organismes dans lesquels c'est la majorité municipale qui est représentée. Je m'abstiens, sans en faire plus que cela. Ce sera le cas, par exemple, pour les conseils d'école et tous les organismes dans lesquels les représentants du Conseil municipal représentent la majorité municipale.

**Monsieur le Maire** : Nous ne t'en voudrons pas, Didier. C'est donc adopté à l'unanimité, tenant compte de l'abstention de Monsieur PAXION.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.**

#### **Question n°6**

Désignation des conseillers communaux appelés à siéger au sein des établissements publics et autres organismes

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : Nous passons à la désignation des conseillers communaux appelés à siéger au sein des établissements publics et autres organismes. Nous sommes là sur d'autres instances, à commencer par la Caisse des écoles, avec une petite subtilité. Chers amis, je vais vous expliquer dans un instant.

Monsieur LEVRAY, vous allez nous expliquer ce qu'a fait la Caisse des écoles dans le dernier mandat.

**Monsieur Guénaël LEVRAY** : La Caisse des écoles finance deux grandes choses. Tout d'abord, le projet de réussite éducative, qui permet de prendre en charge des enfants qui sont en difficulté scolaire. L'autre pan de la Caisse des écoles concerne des actions tous publics, telles que des fournitures scolaires en début d'année, les spectacles de fin d'année, les livres offerts à tous les enfants de la petite section de la crèche jusqu'au CM2. Tout cela est financé par la Caisse des écoles.

**Monsieur le Maire** : Merci, Monsieur LEVRAY.

**Madame Hajer MOHSNI** : N'hésitez pas à faire des dons.

**Monsieur le Maire** : N'hésitez pas à faire des dons à la Caisse des écoles. Bravo, Madame MOHSNI, c'est une bonne remarque. Nous avons effectivement, de ce point de vue-là, juste une petite modification statutaire qui nous a fait passer, en décembre 2020, à 4 membres au Conseil d'administration. Peut-être que cela sera révisé. Nous avons la volonté d'ajouter ce soir un élu supplémentaire. Comme cela a été vu avec Monsieur N'GAÏDÉ, qui siègera un peu plus tard, une fois que les statuts auront été modifiés, nous repasserons à 5 élus au Conseil d'administration.

Au Centre hospitalier d'Orsay, contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, c'est Monsieur CHALAL qui devrait nous représenter en tant qu'élu en charge des politiques santé.

À la SORGEM, qui est la société d'économie mixte de la Vallée de l'Orge dont la Ville des Ulis est actionnaire – le terme va beaucoup vous plaire, Monsieur PAXION – depuis plusieurs années, puisque c'était la SORGEM qui avait eu la charge de reprendre les projets d'aménagement de l'ANRU du centre-ville et de la ZAC des Amonts. La Ville est donc représentée depuis plusieurs années et nous

avons, à ce titre, un représentant de la commune et un administrateur qui siègent dans l'assemblée spéciale (ce n'est pas le conseil d'administration), et des représentants à la Commission d'appel d'offres.

Je vous propose de siéger, comme c'était le cas dans le dernier mandat, en tant que représentant de la commune et administrateur au nom de la Ville – j'y reviendrai après –, puis dans la Commission d'appel d'offres un peu plus tard.

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes est un comité local qui donne avis et attribution de ce fonds départemental d'aide aux jeunes. Là aussi, c'est un membre de la municipalité des Ulis qui a l'honneur d'y siéger.

Concernant le CLI du CEA de SACLAY (conseil local d'information du CEA de Saclay), nous vivons, comme vous le savez, à proximité du centre d'énergie atomique dont le titre peut parfois générer plusieurs fantasmes. Cette « commission » exerce une sorte de regard citoyen sur les activités du CEA et sur le niveau de sécurité et de sécurisation des lieux. C'est un lieu hautement stratégique que nous avons la chance d'avoir dans le territoire, mais dont il convient de connaître à la fois les processus de sécurisation ainsi que les activités qui peuvent y être, sans forcément toujours avoir des informations grand public nécessairement transmissibles.

Le Comité de suivi de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Villejust appartient au SIOM, que chacune et chacun connaît puisqu'elle fournit en eau chaude une partie de notre réseau de chauffage urbain.

La Commission consultative de l'environnement de Paris-Orly est extrêmement stratégique pour le suivi de l'impact environnemental de la proximité de l'aéroport d'Orly. Nous y avons, là aussi, un représentant pour la Ville.

Je vais vous proposer les candidatures suivantes :

Pour la Caisse des écoles : Madame BOURNEUF, Madame MOHSNI, Madame LE POUL et Monsieur GOMES. Monsieur N'GAÏDÉ vous rejoindra si vous faites une modification statutaire de cette noble institution lors d'un prochain Conseil municipal.

Pour le Centre hospitalier d'Orsay : Monsieur CHALAL, si vous en êtes d'accord – avec ou sans votre belle veste bleue –, vous y serez le représentant de la commune.

Pour la SORGEM : je vais demander à Madame DIOLE d'être membre titulaire de la Commission d'appel d'offres, et à Madame JAUBERT et Monsieur CASSINARI d'en être les membres suppléants si nécessaire.

Pour le Fonds départemental d'aide aux jeunes : Monsieur CRÈVE-CŒUR s'est porté volontaire pour la majorité, et je pense que cela lui fera grand plaisir.

Pour le CLI du CEA de SACLAY : Madame BOURNEUF se fera un plaisir d'être à nouveau la représentante de la Ville des Ulis.

Pour la Commission de suivi de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Villejust, je souhaite que nous chargions Madame JAUBERT, et Monsieur DIDIN en tant que suppléant.

Monsieur BENNACEUR, dans le cadre de sa délégation, ira représenter la Ville en tant que membre titulaire à la Commission consultative de l'environnement de Paris-Orly. Il aura pour le suppléer, s'il ne peut pas y aller – mais il ira tout le temps, bien sûr –, Madame GBAGUIDI qui se fera un plaisir d'y être lorsque tu ne pourras pas y aller, cher Ilyes.

Y a-t-il des questions ou des observations à ce stade ? Je n'en vois pas.

Ces délibérations sont très statutaires. Ce n'est pas forcément très amusant, mais cela fait partie du jeu.

Si vous êtes toujours d'accord pour un vote à main levée, je soumetts aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention toujours, c'est donc l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.**

#### **Question n°7**

Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein des Conseils d'écoles et Comités d'établissements scolaires

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Nous continuons avec les représentations dans les Conseils d'écoles et les Comités d'établissements scolaires. En clair, cela concerne les Conseils d'administration des établissements du cycle secondaire.

Nous avons, Madame COULIBALY, au sein des Conseils d'écoles dans chaque école de la Ville, des représentants pour les maternelles des Avelines, de Barceleau, des Bergères, etc. Je vais vous faire la lecture des gens proposés pour le Conseil municipal.

Pour la maternelle Avelines : Monsieur CHALAL, avec Monsieur GOMES en suppléant.

Pour la maternelle Barceleau : Monsieur CHARRON, avec Monsieur OULALIT en suppléant.

Pour la maternelle Bergères 1 : Monsieur CRÈVE-CŒUR, avec Madame ZRIDATE en suppléante.

Pour la maternelle Bergères 2 : Madame BOURNEUF en titulaire, et Madame DIOLLE en suppléante.

Pour la maternelle Bosquet 1 : Monsieur BOURADA en titulaire, et Madame FRANCCART en suppléante.

Pour la maternelle Bosquet 2 : Madame BOUSSAMBA en titulaire, et Madame RIBEIRO en suppléante.

Pour les maternelles Courdimanche : Madame CHARPENTIER en titulaire, et Monsieur BENIKENE en suppléant.

Pour la maternelle Dimancherie : Monsieur LEVRAY en titulaire, et Monsieur CHARRON en suppléant.

Pour la maternelle Millepertuis : Monsieur MENSAH en titulaire, et Madame ZRIDATE en suppléante.

Pour la maternelle Queue d'oiseau : Monsieur BENNACEUR, qui était enjoué à l'idée d'y aller, et Madame BERTRAND en suppléante.

Pour la maternelle Tournemire : Monsieur DIDIN en titulaire, et Madame MOSHNI en suppléante.

Pour l'école élémentaire Avelines : Madame LE POUL en titulaire, et Madame GBAGUIDI en suppléante.

Pour l'école élémentaire des Bergères : Madame BÉAN en titulaire, et Madame NORBERT en suppléante (elle aussi ravie).

Pour l'école élémentaire Bosquet : Monsieur CASSINARI en titulaire, et Madame JAUBERT en suppléante.

Pour l'école élémentaire Courdimanche : Madame FRANCCART en titulaire, et Monsieur ESPALIEU en suppléant.

Pour l'école élémentaire Dimancherie : Il fait le Père-Noël à chaque kermesse de l'école, Monsieur CHARRON en titulaire, et Monsieur LEVRAY en suppléant.

Pour l'école élémentaire Millepertuis : Monsieur ESPALIEU, qui pourra lui aussi prétendre au titre de Père-Noël, et Madame KOITE en suppléante.

Pour l'école élémentaire Le Parc, la plus belle école des Ulis : Madame COULIBALY en titulaire, et Madame JAUBERT en suppléante.

Pour l'école élémentaire de la Queue d'oiseau : Monsieur GOMES en titulaire – il pourra aussi faire Père-Noël s'il se laisse pousser un peu la barbe –, et Monsieur CHARRON en suppléant.

Nous aurons ensuite, dans les nobles établissements du secondaire :

Pour le collège Aimé CÉSAIRE : Madame COULIBALY – dont je sais à quel point vous attachez de l'importance à siéger en tant que titulaire au Conseil d'administration (je crois qu'il y en a un dans les prochains jours) –, et Monsieur MENSAH en tant que suppléant.

Pour le collège de Mondétour : Madame RIBEIRO, vous aurez la chance de m'y accompagner dans quelques jours. Madame CHARPENTIER sera votre suppléante.

Pour le lycée de l'Essouriau : Monsieur N'GAÏDÉ s'est porté volontaire, et Madame GBAGUIDI en suppléante. Je crois qu'il y a un Conseil d'administration demain soir. Je ne crois pas trahir un grand secret, vous allez commencer le travail dès demain et c'est très bien.

Je suis désolé pour cette lecture exhaustive, mais néanmoins nécessaire. Le rôle des élus dans les Conseils d'écoles n'est pas d'avoir réponse à tout. Je le dis aussi pour les parents qui y siègent. L'objectif est de représenter la municipalité, d'abord pour présenter les orientations prises dans le cadre des politiques coéducatives par la municipalité des Ulis. C'est également l'occasion d'entendre l'Éducation nationale décliner les projets d'écoles, et parfois même participer à des auto-évaluations d'écoles – ce qui est quand même quelque chose d'extrêmement intéressant –, et de rendre des comptes aux représentants des parents d'élèves. Ce n'est pas une commission où l'on répond sur les dates de travaux, parce qu'il y a toujours des commissions faites en amont et les élus ne sont pas toujours en mesure de répondre à toutes les questions extrêmement techniques que revêtent parfois les questions des enseignants ou des parents d'élèves sur les aménagements des cours d'écoles ou de nos groupes scolaires, qui vont faire l'objet d'une grosse rénovation dans les années qui viennent. C'est pareil pour les Conseils d'administration, où la commune n'est invitée qu'en tant que représentante de la municipalité, mais n'intervient pas du tout sur les établissements secondaires et vient juste à la fois voter les dotations globales horaires des enseignants – souvent en regrettant qu'elles soient réduites à peau de chagrin par manque de moyens –, et suivre la vie des établissements que nous aimons tant (Aimé Césaire, Mondétour et l'Essouriau). Je fais un petit clin d'œil au personnel éducatif de l'Essouriau qui s'était mis en grève pour soutenir les agents de la Région chargés de l'entretien des locaux, qui sont toujours de moins en moins, et qui nous ont alertés sur la difficulté qu'ils avaient de remplir leur mission dans les meilleures conditions pour accueillir les élèves. Nous leur transmettons un salut amical.

S'il n'y a pas de question ni d'observation, je vous propose, là encore, de voter à main levée.

Y a-t-il des votes contre ? Une abstention de Monsieur PAXION. C'est adopté à l'unanimité, moins un, merci beaucoup.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.**

**Question n°8**

Désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Nous désignons ensuite les représentants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées. Juste pour lui faire plaisir, je demande à Monsieur CASSINARI de nous expliquer ce que c'est, puisque cela concerne notamment la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay.

**Monsieur Lodovico CASSINARI :** Pour faire simple, autrefois, les communes percevaient les impôts liés à l'activité économique. Par la création des intercommunalités, toutes ces ressources ont été transférées à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour ce qui nous concerne. Celle-ci redonne les montants équivalents à la commune, sauf pour les charges qui ont été transférées.

Les charges qui ont été transférées, ce sont les compétences qu'avaient les communes et qui sont maintenant du ressort de la Communauté d'agglomération. Bien sûr, dans ce cas-là, les ressources nécessaires pour prendre en charge ces compétences sont transférées à la Communauté d'agglomération.

Il y a donc, à chaque fois qu'une compétence est transférée – dans un sens pour tout ce qui est compétence obligatoire, mais aussi les compétences optionnelles, et parfois dans l'autre sens pour ce qui est des compétences optionnelles –, une évaluation des charges transférées et donc des moyens qui sont nécessaires à la Communauté d'agglomération dans un cas, à la commune dans l'autre cas, pour prendre en charge ces compétences.

Cette commission d'évaluation se prononce à chaque fois qu'il y a une variation dans les charges transférées.

Sous le précédent mandat, nous avons connu un certain nombre de variations, notamment liées à l'éducation spécialisée et la prévention spécialisée entre autres.

**Monsieur le Maire :** Merci, Lodovico, d'avoir expliqué cela. Compte tenu de ta connaissance accrue de la question, je te propose d'y siéger en tant que titulaire, avec Monsieur BENIKENE en suppléant. Vous aurez la charge de vérifier que l'agglomération est toujours un partenaire aussi efficace que possible.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Nous votons toujours à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. C'est donc l'unanimité, moins un, merci beaucoup.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.**

### **Question n°9**

Désignation des représentants aux assemblées générales et au Conseil d'administration de la Société publique locale Welcome in Paris-Saclay

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** J'ai ensuite la désignation des représentants aux assemblées générales et au Conseil d'administration de la Société publique locale Welcome in Paris-Saclay. C'est donc notre société publique locale qui est en charge de la gestion administrative et financière, de l'agencement et de la commercialisation ainsi que de l'animation de l'immobilier à vocation économique des collectivités actionnaires. En clair, c'est ce qui nous permet d'offrir – notamment dans le Parc d'activités de Courtabœuf, mais également à Orsay dans les locaux de l'agglomération – des locaux pour accueillir des entreprises en devenir. C'est ce que l'on appelle une couveuse, une pépinière d'entreprises. C'est la société publique locale WIPSE qui fournit ce service aux acteurs économiques du territoire.

Cela permet également de les insérer dans le tissu économique local et d'implanter durablement les jeunes entreprises dans le territoire, via des collectivités actionnaires qui leur assurent un montant de loyer attractif et une mutualisation des services et des compétences pour démarrer au mieux leur activité professionnelle.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas, WIPSE a des locaux dans le Parc d'activités de Courtabœuf. Je crois qu'ils sont situés à proximité de JM BRUNEAU, sur la commune de Villebon, parce que Courtabœuf n'est pas qu'aux Ulis. Cela reste quand même extrêmement accessible via la ligne 4602. C'est un service qui est particulièrement apprécié.

Vous me permettrez cette petite digression pour souhaiter un bon anniversaire à une agente de WIPSE, à savoir la très compétente et efficace Emmy GESTIN, qui fête ses 30 ans aujourd'hui. Je suis désolé pour cette petite parenthèse, cela me permettra de la charrier la prochaine fois que je la verrai, et de l'imaginer toute rouge derrière son écran.

Pour nous représenter au Conseil d'administration et à l'assemblée générale, je vous propose les candidatures de Monsieur N'GAÏDÉ en titulaire et de Madame NORBERT en suppléante, sachant que les suppléants sont quasiment amenés à ne jamais siéger puisqu'il y a toujours besoin d'avoir des membres titulaires pour avoir le quorum. Menen, tu pourras suivre cela grâce au compte rendu régulier de Monsieur N'GAÏDÉ, mais pas forcément en y siégeant.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Je sou mets aux voix, toujours à main levée, avec l'accord de Monsieur PAXION.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, moins un. C'est cohérent. C'est important, la cohérence, et tout le monde n'a pas la tienne, cher Didier.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.**

#### **Question n°10**

Approbation de la modification des statuts de la Société publique locale (SPL) Welcome in Paris-Saclay Entreprises (WISPE) et mandat donné au représentant de la collectivité

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Puisque nous parlons de la société publique locale WIPSE, nous avons ensuite à approuver une modification statutaire qui a dépoussiéré ses statuts – suite à un contrôle de la Cour régionale des comptes –, lui permettant de se mettre un peu d'équerre, avec parfois des éléments de réalité très concrets puisque l'agrément de la SPL WIPSE n'était jusqu'à présent possiblement décerné qu'à son siège social de Villebon-sur-Yvette (la pépinière de la zone d'activité Courtabœuf), et non pas pour les autres pépinières que nous avons, notamment à Gif-sur-Yvette, à Orsay ou à Palaiseau. Ces couveuses n'étaient donc pas intégrées dans les statuts.

Il s'agit donc de régulariser cet élément-là, de permettre à ce que les assemblées générales puissent se tenir en visioconférence, comme c'est le cas depuis la crise sanitaire de 2020-2021, et de préciser que les modalités de convocation se font par moyens électroniques pour des raisons de simplicité.

Depuis 2022, les délais de transmission des actes de la SPL ont été portés de quinze jours à un mois. Cela doit être adapté dans les statuts qui prévoyaient la transmission sous quinze jours.

La rédaction actuelle ne fixait pas de limitation statutaire à la durée de mandat du Directeur général. C'est une anomalie qu'il convient de rectifier. Ce sera chose faite une fois que les statuts seront modifiés, à la fois par l'ensemble des communes membres de la société publique locale, dont la Ville des Ulis, et donc après votre vote, chers confrères.

Avez-vous des questions ou des observations sur cette délibération ?

Je sou mets aux voix. Vous me permettez d'approuver et de noter en faveur des modifications lors de la prochaine assemblée générale. Ce sera Monsieur N'GAÏDÉ qui en aura la charge.

Nous votons toujours à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté avec une vraie unanimité, merci, cher Didier.

***Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.***

#### **Question n°11**

Désignation au sein de la Commission de contrôle des listes électorales

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Pour la prochaine délibération, nous devons désigner, au sein du Conseil municipal, des membres pour la Commission de contrôle des listes électorales. Cela me permet de faire une petite parenthèse.

La ville des Ulis a aujourd'hui près de 14 000 personnes inscrites sur les listes électorales, ce qui est énorme pour une ville qui compte 26 000 habitants, et qui a une population particulièrement jeune. Nous avons, de fait, la charge de tenir à jour nos listes électorales. La Ville des Ulis, depuis plus de vingt ans, a une tradition que je trouve particulièrement pertinente – je vais expliquer pourquoi. Elle permet de ne pas rayer des listes électorales les personnes pour lesquelles nous recevons un courrier

« n'habite pas à l'adresse indiquée » lorsque nous envoyons les cartes d'électeur. Cette tradition permet à des électeurs – qui, parfois, n'habitent plus la ville des Ulis mais sont toujours inscrits – de venir voter lors des scrutins nationaux, et notamment à l'élection présidentielle qui recueille souvent (comme l'élection législative de 2024) plus de votes que les autres scrutins. C'est regrettable, mais malheureusement c'est ainsi.

Vous avez dû lire dans plusieurs journaux parfois des témoignages d'électeurs qui se voient, le jour du vote, interdits de vote. Ils n'ont donc pas le droit d'exercer leur droit de vote puisqu'ils ne sont plus inscrits dans la commune dans laquelle ils croyaient être inscrits. C'est malheureusement le cas de bon nombre de gens, anciennement habitants des Ulis, comme d'Ulissiens qui sont encore inscrits dans d'autres villes. Nous avons donc à charge de tenir à jour ces registres.

Comme depuis vingt ans, toutes municipalités confondues, la Ville n'a jamais souhaité rayer arbitrairement les noms des gens pour lesquels nous recevons parfois un NPAI – sachant que le NPAI est une preuve somme toute faible du fait que la personne n'habite pas là, puisque cela peut parfois être une erreur de La Poste ou un nom absent d'une boîte aux lettres. C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup d'inscrits – peut-être trop – par rapport au nombre réel d'électeurs présents sur le territoire ulissien.

Néanmoins, la Commission de révision des listes électorales aura la charge, un jour, de se pencher sur cette question et de vérifier que le corps électoral correspond bien sincèrement à la réalité électorale des Ulis. Cela explique le taux de participation, même si le taux de participation aux Ulis est toujours plus faible qu'ailleurs, pour bien des raisons. Nous devons toujours nous en inquiéter, je le répète, et encore une fois dans l'édito de *Vivre aux Ulis* de ce mois-ci. Nous avons une jeunesse de l'électorat, et chacune et chacun sait que les moins de 25 ans sont parmi les électeurs les moins assidus aux différents scrutins. C'est un drame pour notre démocratie. La Ville des Ulis est particulièrement représentée dans ce corps électoral. Vu le nombre d'inscrits, un delta est observé entre les inscrits réels et le nombre de votants. Cela ne justifie néanmoins pas les faibles participations que nous avons aux différents scrutins, je le répète.

Quoi qu'il en soit, cette Commission des listes électorales est une commission statutaire qui regroupe normalement plusieurs membres, dont des membres de l'opposition. Il y a néanmoins une petite subtilité : lorsque, dans un Conseil municipal, l'opposition n'est pas en capacité de présenter deux membres titulaires à cette commission, nous sommes obligés de revoir le mode d'organisation et de fonctionnement de cette commission qui, de fait, devient une commission de contrôle composée de trois membres :

- 1 conseiller municipal seulement pour l'ensemble du Conseil municipal,
- 1 délégué de l'administration, qui ne peut pas être conseiller municipal de la commune, agent communal de la commune, agent ou élu de l'EPCI auquel la commune appartient (ce qui va être un peu particulier),
- 1 délégué du tribunal judiciaire qui, lui non plus, ne peut pas être conseiller municipal de la ville des Ulis.

Dans ce cadre-là, nous avons ce soir à ne désigner qu'un seul conseiller municipal pour siéger à cette Commission de contrôle des listes électorales. Je transmettrai ensuite ces informations au préfet afin qu'il puisse définir le cadre de cette Commission, qui ne se réunit qu'avant chaque élection. C'est donc une fois par an, et davantage s'il y a plusieurs scrutins.

Je vous propose de désigner Monsieur MÉRIGOT, qui était particulièrement enthousiaste à l'idée de faire partie des trois membres potentiels. Je sais que, du fait de sa délégation, c'est quelqu'un de particulièrement attentif à la question de l'abstention toujours trop forte aux Ulis. Il aura à cœur de suivre ce dossier de très près.

Y a-t-il des questions ou des observations ? J'ai été très long dans l'explication, mais je crois que c'était nécessaire.

Je soumetts aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Monsieur Didier PAXION** : J'ai failli en être, alors je ne vais pas m'abstenir.

**Monsieur le Maire** : C'est adopté à l'unanimité, je te remercie, cher Didier.

***Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.***

#### **Question n°12**

Désignation des représentants à la Commission communale des impôts directs

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : Nous avons à désigner ensemble les représentants de la commune à la Commission communale des impôts directs. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, nous avons une commission qui est présidée par le maire ou son adjoint. Cela est prévu par le Code général des impôts. Ce n'est pas le CGCT qui encadre cette commission.

Ladite commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée de leur mandat est liée à la durée du mandat municipal. C'est pour cela que nous sommes obligés, dans les deux mois de chaque début de mandat, de désigner des « volontaires » qui sont amenés à potentiellement siéger dans cette commission.

Concrètement, c'est une commission qui va suivre la bonne tenue de la collecte des impôts locaux directement collectés par la collectivité. C'est le cas de l'impôt foncier bâti et non bâti, ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Pour ce qui concerne l'EPCI, la fiscalité d'entreprise, cela ne s'appelle plus la taxe professionnelle, mais la CDAE pour les entreprises et les commerces. Ce sont les contribuables qui sont directement imposés depuis que la taxe d'habitation ne concerne plus les contribuables ulissiens et les contribuables français.

**Monsieur Lodovico CASSINARI** : Concrètement, le Conseil municipal doit proposer 16 membres titulaires et 16 membres suppléants. Parmi ceux qui sont proposés, huit élites sont choisies par l'administration.

**Monsieur le Maire** : Je précise que la demande de la préfecture, reçue il y a quelques jours par courrier et que j'ai examinée, il s'agit bien de 32 personnes. Parmi ces 32 personnes, ils désigneront, soit par tirage au sort, soit potentiellement grâce au regard bienveillant de la collectivité, les 8 commissaires titulaires et suppléants qui seront ravis de siéger dans cette Commission des impôts directs.

J'ai donc une liste de contribuables ulissiens et de commerçants ou représentants d'entreprises dont je vais vous faire lectures. Ils sont d'accord pour être parmi les volontaires. Nous avons la présence de Monsieur Boussad SAAD, Monsieur Jack MIGNON, Madame Isabelle SOKOLSKY, Monsieur Ludovic

GUILLEMIER, Monsieur Sada DIOLE, Madame Dahbia BENFARES, Monsieur Jean FARHI, Monsieur Christian CARTAL, Monsieur Arokiam JULIEN, Monsieur Gilbert PIANIONI, Madame Martine MAYEN, Monsieur Nourredine EL MAFOUCHI, Monsieur Daniel FOUCARD, Madame Nelly KELLER, Monsieur Bruno BOMBLED, Madame Catherine EPAILLY, Madame Armelle ROUAULT, Madame Sophie LECOMTE, Monsieur Paul GARDE, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Federt BONUS, Madame Katy CUVILLIEZ, Madame Béatrice LAROCHE, Monsieur Max MAHIN, Madame Florence LECAT, Madame Laurence NIOCHAU, Monsieur Thierry VACHEROT, Monsieur Thierry SMITH, Madame Martine GLAJEAN, Madame Emilia PADURARU, qui est notre fleuriste que vous aurez le plaisir d'aller voir, Monsieur Dragisa LUKOVIC et Madame Adélaïde GRIPPI DE GRAVE, qui représente une enseigne fast-food avec un grand M. Je la salue parce qu'il paraît qu'elle était très contente de participer à cela. Elle représente les commerçants du Centre commercial Ulis 2.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Nous espérons qu'ils seront tirés au sort. Cela leur fera plaisir, je le sais.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité, un grand merci.

***Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.***

### **Question n°13**

Désignation des membres des Commissions Bien grandir, Cohésion sociale et solidarité, Solidarité-Santé-Tranquillité, Fabrique citoyenne et Vie locale, Ville résidente et Transition écologique, Stratégie financière et Investissement

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : Cette délibération est venue se glisser dans l'ordre du jour, merci à l'administration. Nous avons à désigner les membres de cinq commissions, dont Bien grandir (qui regroupe Petite enfance, Éducation, Jeunesse), Cohésion sociale et solidarité, Solidarité-Santé-Tranquillité, Fabrique citoyenne et Vie locale, Ville résidente et Transition écologique, Stratégie financière et Investissement.

Nous avons 16 membres à nommer dans chaque commission. Cela fera 17 avec moi. J'ai une liste des membres des commissions, dont je vais vous faire grâce de la lecture. Normalement, la majorité a eu la composition, qui sera intégrée au compte rendu du Conseil municipal.

À part dans la Commission financière dans laquelle siègera Monsieur PAXION, à qui je propose d'être inclus dans une liste commune pour lui permettre d'y siéger, nous avons réparti en fonction des délégations des uns et des autres. Chers élus, vous avez tous eu connaissance de cela. Permettez-moi de ne pas lire les 5 commissions avec les 16 membres. Vous les lirez dans le compte rendu. \* Nous voilà heureux d'avoir cinq commissions qui siègeront jusqu'à ce que nous ayons dépoussiéré le règlement intérieur du Conseil municipal.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de ne pas voter à bulletin secret.

Y a-t-il des votes contre sur lesdites commissions ? Des abstentions ? Non. C'est évidemment adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

\* Hors procès-verbal et en complément :

COMMISSIONS	MEMBRES TITULAIRES
<p><b>BIEN GRANDIR</b></p> <p>Petite enfance Education Jeunesse</p>	<p>Liste 1 :</p> <p>Mme MOHSNI M. CREVE-CŒUR Mme BOURNEUF M. LEVRAY Mme COULIBALY Mme BOUSSAMBA Mme CHARPENTIER M. ESPALIEU M. BENNACEUR M. GOMES Mme GBAGUIDI Mme DIOLE M DIDIN Mme KOITE Mme BEAN M. BOURADA M. CHARRON</p>
<p><b>COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES</b></p> <p>Solidarités Ainés Santé Tranquillité</p>	<p>Liste 1 :</p> <p>Mme BOUSSAMBA M. N'GAIDE Mme LE POUL M DIDIN Mme RIBEIRO M. CHENTOUFI Mme FRANCART M. OULALIT Mme KOITE M. CHALAL M. CREVE-CŒUR Mme DIOLE M. MENSAH Mme DESAIX M. GOMES Mme BERTRAND Mme ZRIDATE</p>
<p><b>FABRIQUE CITOYENNE ET VIE LOCALE</b></p> <p>Sport Culture Démocratie locale Vie associative Relations internationales</p>	<p>Liste 1 :</p> <p>M. MENSAH Mme BOURNEUF M. ESPALIEU Mme CHARPENTIER M. GOMES Mme NORBERT M. CREVE-CŒUR Mme COULIBALY M. CHALAL</p>

	<p>Mme DIOLE  M. CHARRON  Mme RIBEIRO  M. CHENTOUFI  Mme FRANCART  M. OULALIT  Mme LE POUL  M. N'GAIDE</p>
<p><b>VILLE RESILIENTE ET TRANSITION ECOLOGIQUE</b></p> <p>Services techniques  Urbanisme  Numérique  Logement</p>	<p>Liste 1 :</p> <p>Mme JAUBERT  M. CHALAL  M. OULALIT  Mme GBAGUIDI  M. BOURADA  Mme CHARPENTIER  M. BENIKENE  Mme BERTRAND  M. CASSINARI  Mme DESAIX  M. N'GAIDE  Mme ZRIDATE  M. CHARRON  M. LEVRAY  Mme MOHSNI  M. CHENTOUFI  Mme LE POUL</p>
<p><b>STRATEGIE FINANCIERE ET INVESTISSEMENT</b></p> <p>Finances  Patrimoine</p>	<p>Liste 1 :</p> <p>M. LEVRAY  Mme JAUBERT  M. BENIKENE  Mme BOURNEUF  M. BENNACEUR  Mme COULIBALY  M. MENSAH  Mme MOHSNI  M. MERIGOT  Mme BEAN  M. BOURADA  Mme NORBERT  M. CHARRON  Mme BERTRAND  M. CASSINARI  Mme KOITE  M. PAXION</p>

*Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.*

## **Affaires financières**

### **Question n°14**

Délibération relative au vote des taux d'imposition 2026

**Rapporteur : Guénaël LEVRAY**

**Monsieur le Maire** : Je vais enfin pouvoir céder la parole à Monsieur LEVRAY pour les votes des taux d'imposition de l'année 2026. Guénaël, vas-y.

**Monsieur Guénaël LEVRAY** : Merci beaucoup. En application du Code général des impôts, les communes doivent voter les taux de la fiscalité locale avant le 15 avril de chaque année à travers une délibération spécifique, même si les taux restent inchangés.

Pour rappel, la loi de finances 2020, qui instaurait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prévoyait un nouveau mécanisme de financement des collectivités territoriales. Les recettes fiscales des communes sont désormais composées de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour mémoire, depuis 2023, les communes ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour 2026, la municipalité propose de poursuivre ses engagements en maintenant les taux d'imposition de la fiscalité des ménages. Cette démarche a pour objectif de soutenir le pouvoir d'achat des usagers tout en assurant l'équilibre budgétaire nécessaire au bon fonctionnement des services. Je vous propose donc de maintenir les taux de fiscalité locale pour 2026 à hauteur de 33,69 % pour la taxe sur le foncier bâti, à 71,96 % pour ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 12,76 %. Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire** : Je répète, à chaque fois que nous avons cette délibération – Monsieur PIANTONI le faisait avec talent –, que les bases sont réévaluées chaque année, notamment en fonction de l'inflation et d'autres indicateurs. C'est ce qui fait que, souvent, vous voyez la feuille d'imposition de la taxe foncière qui peut être non pas douloureuse parce que, pour moi, l'effort collectif n'est pas douloureux, mais nécessaire. En revanche, elle peut être variable, et donc être augmentée, ce qui peut, pour certains ménages, être particulièrement difficile à assumer en période de paiement des impôts.

Je tiens à répéter que la municipalité, depuis 2020 et depuis la dernière augmentation qui a eu lieu sous l'avant-dernier mandat, n'a pas augmenté les taux communaux sur la taxe foncière. Les augmentations ne sont liées qu'à la réévaluation des bases. Nous ne pouvons donc évidemment pas avoir d'impact sur les bases.

Avez-vous des questions ou des observations ?

**Monsieur Didier PAXION** : Savons-nous déjà à combien sont réévaluées les bases ?

**Monsieur le Maire** : Je crois que, si c'est l'inflation qui est prise en compte, elle n'a pas été plus forte que ce qu'ils avaient prévu. Je ne pense pas qu'elle soit particulièrement notable et visible cette année.

**Une intervenante :** J'ai entendu parler de 1,9 %.

**Monsieur le Maire :** Non, de mémoire, je crois que nous sommes aux alentours de 1,4. Si tu le souhaites, c'est le genre d'information que nous pourrions retrouver. Celles et ceux qui ont la chance d'être propriétaires le verront malheureusement sur leur avis d'impôt foncier.

S'il n'y a pas d'autre question ou observation, je crois, cher Guénaël, que nous devons approuver ces taux pour l'année 2026.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, un grand merci.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.**

### Ressources humaines

#### **Question n°15**

Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Les délibérations qui viennent sont nécessaires, en début de mandat, pour fixer les indemnités. Comme chacune et chacun le sait, les membres des conseils municipaux peuvent prétendre à ce que l'on appelle une indemnité – et non pas un salaire, car il ne s'agit pas d'un métier – pendant toute la durée de leur mandat en fonction de la responsabilité qui leur est attribuée par le Conseil municipal et par le maire. Cette indemnité leur permet de couvrir les frais liés à l'exercice de leur mandat. Cela peut, par exemple, être des heures de décharge sur leur temps de travail, qui ne leur demande parfois de se mettre à 80 % ou à 50 % de leur activité professionnelle. Pour compenser une perte de salaire, ils peuvent compter sur une indemnité qui, si elle n'est pas négligeable, reste quand même assez limitée au vu de l'investissement et du temps de travail que chacune et chacun autour de cette table s'apprête à s'astreindre pendant ce mandat.

Comme je l'ai vu lors du mandat précédent, ce n'est pas le taux horaire qui fait la qualité de l'investissement des élus. Je vous en remercie encore une fois.

C'est pareil pour ce qui concerne le maire qui, lui aussi, perçoit des indemnités et non pas un salaire (comme je le répète aux élèves de CM1 qui me posent toujours la grande question : « *Combien vous gagnez, Monsieur le Maire ?* »). Je crois que le journal de l'école des Bergères avait même tenu à le mettre dans son journal, distribué à tous les parents d'élèves, ce qui m'avait beaucoup sourire. Ce n'est pas du tout une information qui est secrète, puisqu'elle est totalement publique.

Vous le savez, les élus – notamment moi – font des déclarations auprès de la Haute Autorité de la Transparence de la vie publique. C'est nécessaire pour bien voir qu'il n'y a pas d'enrichissement personnel dans le cadre de l'exercice d'un mandat. Je crois que maintenir un tel niveau de transparence de l'information est une chance pour notre démocratie.

Nous devons en revanche fixer ces indemnités dans une enveloppe prévue à cet effet au budget. C'est un calcul dont je vous ferai grâce, mais il y a un indice brut terminal de la fonction publique, tout cela étant lié notamment à l'indice des fonctionnaires. Dans le cadre des indemnités, vous avez une délibération qui prévoit des indemnités pour le maire, des indemnités pour les adjoints du maire,

des indemnités pour les conseillers municipaux délégués, des indemnités pour les conseillers municipaux en charge d'un dossier et les indemnités pour les conseillers municipaux simples. Dans ce mandat, c'est le cas de notre cher Didier.

À chaque fois, vous avez un pourcentage qui correspond à peu près à ce que nous avons lors du précédent mandat, qui a été réévalué dans certains cas :

- 85 % de l'indice brut terminal pour l'indemnité du maire,
- 21,5 % pour les adjoints,
- 8,2 % pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation,
- 5,5 % pour les conseillers municipaux titulaires d'un dossier,
- 2,5 % pour les conseillers municipaux.

#### **Question n°16**

Fixation des majorations applicables aux indemnités mensuelles du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : Vient ensuite une délibération qui vient fixer les majorations applicables aux indemnités mensuelles des élus. Elles sont applicables parce que nous sommes une commune chef-lieu de canton.

Comme vous le savez, lorsqu'il y a une élection départementale, la Ville des Ulis est un bureau de vote centralisateur du canton dans lequel nous nous trouvons et pour les communes à qui est attribuée la dotation de solidarité urbaine. C'est une dotation de l'État qui vient tenir compte de la spécificité de la sociologie des Ulis, et notamment de la fragilité économique d'une partie de sa population.

Cette majoration nous permet d'augmenter techniquement les indemnités des conseillers municipaux, des adjoints et du maire durant le mandat. Les calculs sont intégrés au tableau. C'est une délibération que nous devons prendre à chaque début de mandat. Vous avez les informations, qui correspondent notamment à la taille de la ville. Nous sommes approximativement 26 000 habitants.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ?

**Monsieur Didier PAXION** : Je pense que cela ne surprendra pas grand monde, je ne suis absolument pas contre les indemnités de fonction. C'est ce qui permet, entre autres, à un salarié de pouvoir exercer des fonctions électives. Si cela n'existait pas, seuls des gens fortunés pourraient assumer la perte de temps que cela représente par rapport au temps de travail. C'est donc nécessaire.

Cela reste évidemment une question sensible. Je n'ai pas fait le calcul de ce que représente l'indemnité de maire par rapport à un salaire que touchent bien des salariés, mais cela surprend un peu. Le maire est occupé à temps plein, et ce n'est pas huit heures par jour, mais potentiellement 24 heures sur 24. Il y a donc des justifications.

Le souci que nous pouvons avoir, c'est de devenir dépendant de cette indemnité et que l'on en vienne à s'accrocher à son poste plus qu'aux idées que l'on défend. C'est un risque. Il n'y a pas de recette miracle. Je dirais simplement que, pour ce qui concerne Lutte Ouvrière, notre façon de procéder vaut

ce qu'elle vaut. Nous souhaitons que les indemnités ne permettent pas de changer notre sort. C'est-à-dire que l'on maintient ce que l'on touchait comme salaire avant d'être élu. Bien évidemment, si des pertes de revenu sont liées à la fonction, on prend sur l'indemnité, le reste étant reversé au parti. Voilà comment cela fonctionne.

Pour l'indemnité de conseiller municipal, je n'ai pas encore fait le calcul à combien cela s'élève pour mon propre compte, mais je suis habitué à avoir la plus petite indemnité du Conseil municipal. Cela va continuer. Ce n'est très clairement pas avec cela que l'on peut se payer des voyages aux Seychelles.

**Monsieur le Maire :** Nous voulons donc savoir avec quoi tu te les payes.

**Monsieur Didier PAXION :** Nous ne sommes pas obligés d'aller aussi loin. Je ne suis jamais allé aux Seychelles, cela peut être sympathique. Il n'empêche que c'est un véritable problème, délicat. J'aimerais bien que les sommes qui seront touchées soient énoncées, sachant que je ne trouve pas cela choquant sur le principe.

**Monsieur le Maire :** Pour ce qui me concerne, l'indemnité de maire doit avoisiner les 3 400 euros par mois. C'est un salaire très confortable, très largement au-dessus du revenu médian. Je précise néanmoins que, pour ce qui me concerne, je me suis astreint à l'arrêt d'une activité professionnelle. Je précise aussi que j'ai des indemnités de l'agglomération. Je fais effectivement partie de la tranche qui vit confortablement aujourd'hui. Rappelons-le, c'est une parenthèse de vie. C'est une période pendant laquelle les indemnités ne sont pas comptabilisées comme des salaires. À ce titre, je ne cotise pas à la Caisse d'assurance chômage, mais il y a une Caisse de retraite pour les élus. Feu Paul LORIDANT m'avait, à l'époque, montré ce qu'il touchait avec sa retraite d'élu. Ce n'est pas avec cela que je pourrais prendre une retraite à 64 ans.

En revanche, les élus peuvent aussi, s'ils le souhaitent, cotiser à une caisse de retraite supplémentaire. C'est ce que nous faisons, pour la plupart.

Voilà ce que cela représente. C'est public puisque, comme je l'ai dit, le journal de l'école publique des Bergères l'avait publié il y a deux ans, ce qui m'avait fait beaucoup sourire.

Pour répondre à la question que tu as posée, je viens d'avoir confirmation : l'inflation est à 1,4 cette année et la réévaluation est à hauteur de 0,8 des bases fiscales. Nous ne sommes pas sur une année qui fera frémir le contribuable français.

Si cela vous va, je soumetts au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est parfait, c'est adopté à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les délibérations 14 et 15 : À L'UNANIMITÉ.**

#### **Question n°17**

Versement d'indemnités de représentation du Maire

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** J'ai des indemnités de représentation, qui ne me sont pas versées directement. Ce sont des sommes qui permettent notamment de couvrir les dépenses dans le cadre de l'exercice de mes fonctions. Pour être clair, c'est une somme qui peut être utilisée lorsqu'il y a des réceptions

officielles, lorsque l'on reçoit une délégation d'élus de Sátão, de Naumburg, de Sédhiou ou même de Thetford, ou lorsque nous avons des temps de travail convivial avec des élus d'une autre commune ou des institutions. Dans le privé, c'est ce que l'on appelle des notes de frais.

Nous ne pouvons pas inviter n'importe qui. C'est très cadré. Je précise que nous votons une somme chaque année, qui est renouvelée dans le budget et qui ne varie pas depuis plus d'une décennie maintenant, puisque c'était la même indemnité maximum qui avait été votée lors de l'avant-dernier mandat. C'est une somme à hauteur de 4 000 euros, qui – je vous rassure – n'est jamais consommée dans son intégralité et qui permet néanmoins de couvrir, lorsque cela est nécessaire, les frais de représentation.

La Cour régionale des comptes, qui nous a audités il y a un an, avait bien précisé que ce n'était pas un objet sur lequel il y avait d'alerte spécifique, étant donné la non-consommation systématique, parce qu'il est rare que nous dépassions la moitié de la somme pour une année civile complète.

En revanche, nous devons la voter en début de mandat.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

***Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.***

#### **Question n°18**

Revalorisation des crédits affectés à la rémunération des collaborateurs de cabinet

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Je vous propose ensuite de revaloriser les crédits affectés à la rémunération des collaborateurs de cabinet. Pour bien préciser de quoi il s'agit – comme Didier l'a très bien expliqué tout à l'heure –, lorsque les élus du Conseil municipal prennent sur leur temps de travail, leur temps de retraite ou leur temps libre pour pouvoir exercer leur mission qui va durer le temps d'un mandat, ils vont avoir à définir les orientations et les arbitrages rendus par la représentation citoyenne que nous incarnons dans cette noble instance.

Avec les services publics municipaux en charge de la bonne conduite des affaires communales, et donc de l'exécution des décisions prises dans le cadre des différents conseils municipaux, nous avons besoin d'être accompagnés par des professionnels qui permettent de vérifier que la mise en musique de nos orientations correspond bien à ce qui a été voté par l'instance municipale. C'est ce que l'on appelle des membres de cabinet (cabinet du maire et des élus du Conseil municipal). Aux Ulis, ils sont au nombre de deux.

Ce sont des emplois qui sont liés à l'exercice du mandat, ce qui veut dire qu'à la fin du mandat les contrats s'arrêtent si le mandat n'est pas renouvelé. Je ne crois pas qu'il s'agisse de contrats de droit privé, et je me tourne vers les juristes. Quoi qu'il en soit, ces contrats contiennent une clause de confiance qui n'existe dans quasiment aucun autre contrat de la fonction publique territoriale. Pour imaginer un peu, ce sont souvent des gens avec qui nous partageons – et c'est bien normal – des valeurs communes. Si, par exemple, un membre de cabinet décidait un jour de rejoindre un parti politique aux valeurs contraires à celles de l'équipe municipale, ce serait un motif de déclenchement

de cette clause de confiance. Mettons par exemple que quelqu'un qui travaille pour nous décide un jour de passer à droite, ce serait un motif suffisant pour rompre le contrat.

Blague à part, ce sont aussi les membres de cabinet qui vérifient au quotidien que nous sommes bien présents aux commissions, que nous sommes bien présents dans les instances et qui nous abreuvent d'informations nécessaires au bon exercice de notre mandat.

Nous avons aujourd'hui deux postes ouverts. Le premier est celui de chef de cabinet. Pour ces cadres-là, comme pour l'ensemble des cadres de la fonction publique territoriale, il convient de leur assurer un confort de vie équivalent à leur investissement. Étienne disait tout à l'heure que c'est 24 heures sur 24. Effectivement, les membres de cabinet sont des gens qui sont extrêmement sollicités et qui sont extrêmement moteurs pour une équipe municipale.

Comme cela n'a pas été le cas dans le précédent mandat, je vous demande de permettre la revalorisation des crédits qui seront affectés à leur rémunération. Lorsque le directeur ou la directrice de cabinet prendra ses fonctions, cela permettra de nous assurer de la juste rémunération de l'un et de l'autre, sans forcément immédiatement utiliser l'ensemble des crédits qui seront attribués sur le budget.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Vous entendez souvent parler du chef de cabinet. Il s'agit de Wilfried CANDJAMALÉ, que je salue. Vous l'entendez souvent parler lorsque nous faisons des directs, il est souvent cité puisqu'il nous accompagne sur le bon déroulement de ces moments importants de la vie ulissienne.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

#### **Question n°19**

Désignation du représentant de la Ville au Comité national d'action sociale (CNAS)

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** Nous poursuivons dans les désignations. Il s'agit cette fois d'un représentant de la Ville au Comité national d'action sociale de la fonction publique territoriale. C'est le CNAS. Cela dira beaucoup de choses, je pense, aux agents. J'en vois une très attentive dans le public, qui connaît bien le CNAS, qui propose soit des aides, des actions sociales ou des actions culturelles. C'est par exemple par le CNAS que vous pouvez prétendre à des places de cinéma moins chères lorsque vous voulez changer du cinéma Jacques Prévert pour aller dans d'autres cinémas de la ville des Ulis, dont je ne citerai évidemment pas le nom. Les agents peuvent utiliser le CNAS.

De ce point de vue-là, puisque nous sommes adhérents, nous avons un représentant. Lors du précédent mandat, il s'agissait de Monsieur MENSAH. Je vous propose de reconduire sa brillante performance pour le mandat et représenter la Ville au CNAS.

**Monsieur Koko MENSAH :** Monsieur PAXION ?

**Monsieur le Maire :** Didier, Koko voulait ton assentiment.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Je le dis pour les agents qui nous regardent, car je sais qu'ils sont nombreux, vous pouvez voir les avantages sur le site du CNAS. Il y a des séjours qui peuvent être proposés à moindre coût. Sur le site du CNAS et avec votre compte personnalisé, vous pouvez acheter des places de concert. Je précise qu'il n'y a pas de place pour le concert de Céline DION sur le site du CNAS.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté à l'unanimité moins un.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS par 34 voix pour et 1 abstention : Didier PAXION.**

#### **Question n°20**

Création d'emplois non permanents

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** La délibération numéro 19 porte sur la création d'emplois non permanents. Comme c'est à chaque fois le cas en début de mandat, pour permettre une certaine souplesse à l'administration dans le cadre de recrutements en dehors du cadre habituel du vote des tableaux des emplois, je vous propose d'inscrire la possibilité pour le Conseil municipal et pour le Maire de créer, pour une durée maximale de 12 mois, des contrats qui permettent d'accompagner éventuellement un surplus d'activité.

Par exemple, si demain notre ville fête un anniversaire emblématique, nous pourrions avoir recours à une aide supplémentaire pour venir suppléer les services. Nous pourrions avoir recours à ce type d'emploi ou de poste si cela s'avérait nécessaire.

Pour nous permettre une certaine souplesse, il faut prendre une délibération en Conseil municipal et créer des emplois à temps complet, au maximum de 5 pour les temps complets relevant de la catégorie C, et pareil pour la catégorie B, au maximum de 3 pour la catégorie A, et au maximum de 15 pour la catégorie C dans les postes d'agent d'animation, agent de restauration ou d'entretien. Toutes les filières sont représentées à l'intérieur. En clair, c'est simplement pour nous permettre la souplesse que pourraient nécessiter certains moments de l'exercice de notre mandat.

Nous l'avons fait au précédent mandat. Sans réorganiser les services et passer devant l'instance du Comité social territorial, c'est être capable de créer un emploi qui nous accompagne.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ?

Didier étant sorti, je voudrais être à l'aise et vous propose de l'attendre. C'est un peu gênant de voter cette délibération sans la présence du membre de l'opposition.

Juste après, nous parlerons culture. Madame CHARPENTIER nous déclinera la saison culturelle. Je crois qu'il y a eu beaucoup de monde lors du spectacle de Haroun. C'était blindé.

Je suis inquiet, car je vois Monsieur MENSAH revenir également. J'espère que vous n'avez pas embêté Monsieur PAXION.

**Madame Hajer MOHSNI :** Nous avons fait une belle parenthèse sur le RER B. Le spectacle de Haroun a duré plus longtemps. Haroun vient de Bures et a beaucoup d'appétence pour la ville des Ulis. C'est vrai qu'il a beaucoup fait l'éloge – puisque vous êtes élu à la mobilité – du RER B. C'était vraiment drôle parce qu'il a mis au moins plus d'une vingtaine de minutes supplémentaires de son spectacle pour cela. C'était exceptionnel.

**Madame Servane CHARPENTIER :** L'éloge, je ne sais pas.

**Madame Hajer MOHSNI :** Oui, c'était ironique, évidemment.

**Monsieur le Maire :** Monsieur BOURADA et moi-même pouvons vous dire que le RER B va être un gros dossier du mandat.

Je pense que Didier ne m'en voudra pas, mais cela m'embête quand même un petit peu qu'il soit sorti au moment où nous votons cette délibération particulièrement.

**Madame Servane CHARPENTIER :** Nous pouvons continuer à parler culture. Il y a un spectacle vendredi soir avec Souad MASSI à l'Espace culturel Boris Vian. Il reste encore quelques places. Surtout, n'hésitez pas.

**Monsieur le Maire :** Reste-t-il des places pour Calogero ?

**Madame Servane CHARPENTIER :** Non.

**Monsieur le Maire :** D'accord. C'est donc comme Céline DION, c'est parti.

**Une intervenante :** Peut-être peux-tu nous dire quelques mots sur Souad et qui elle est. C'est une artiste reconnue, qui a beaucoup de talent.

**Madame Servane CHARPENTIER :** Oui, c'est une artiste de renommée internationale. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que ce spectacle sera forcément magnifique. Cela fait partie des spectacles musicaux que nous apprécions particulièrement de recevoir à l'Espace culturel Boris Vian parce que nous aimons cet aspect culture plurielle, culture du monde. Accueillir Souad MASSI est une valeur sûre. Il reste quelques places. Si vous n'avez pas les vôtres, n'hésitez pas à vous présenter à la billetterie ou à l'Espace culturel Boris Vian vendredi soir. Le spectacle démarre à 20 h 30.

**Monsieur le Maire :** C'est plutôt rock, il me semble. Ou pop-rock.

**Madame Servane CHARPENTIER :** C'est assez mélangé.

**Monsieur le Maire :** En plus, je crois qu'elle chante dans plusieurs langues différentes. C'est à voir.

**Madame Servane CHARPENTIER :** Elle a une voix sublime.

**Monsieur le Maire :** Comme celle de Madame MOHSNI. Didier, nous t'attendions pour voter, parce que, pour ce type de délibération là, je veux que tu sois quand même présent dans la salle, sinon cela fait désordre. As-tu des questions ou des observations ? Permetts-tu que nous votions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. C'est adopté à l'unanimité, merci.

## **Affaires culturelles**

### **Question n°21**

Saison culturelle 2026/2027

**Rapporteur : Servane CHARPENTIER**

**Monsieur le Maire :** Nous pouvons maintenant vraiment parler culture, avec la présentation de la saison culturelle 2026/2027. Chère Servane, à toi la parole.

**Madame Servane CHARPENTIER :** Comme chaque année au printemps, j'ai l'honneur – et surtout le plaisir – de vous parler de la programmation de la future saison culturelle de l'Espace culturel Boris Vian. Sans tout vous dévoiler en détail – car je crois que le programme de ce soir est déjà assez dense –, j'aimerais quand même prendre le temps d'évoquer quelques-uns des axes qui ont guidé nos choix pour la saison 2026-2027.

Tout d'abord, pour donner à chacun et à chacune l'envie de pousser les portes de l'Espace culturel Boris Vian, nous avons à cœur, chaque année, de proposer une programmation variée où la culture se veut plurielle autant dans ses esthétiques que dans ses origines, ouvrant ainsi les horizons et les esprits des spectateurs dès le plus jeune âge.

D'ailleurs, cette saison encore, le spectacle jeune public aura la part belle, avec de la jonglerie pour s'émerveiller dès l'ouverture de saison avec le spectacle *Smashed*, un conte musical dès 3 ans, intitulé *Le cri des minuscules* par la compagnie « Ne dites pas non, vous avez souri », ou encore *Yoko, la méduse amoureuse d'un sac plastique* (un vrai coup de cœur pour moi), un très beau conte écologique de la compagnie « Pliez bagages » qui, entre théâtre et danse, nous fera réfléchir sur la pollution des océans. Nous retrouverons également les compagnies « Circus Baobab » et le « Théâtre bascule » pour de délicieux spectacles à voir en famille.

Fidèles à nos habitudes, nous continuerons de vous proposer de la danse contemporaine, avec *Amazigh*, de la compagnie Felipe LOURENÇO, et hip-hop avec le spectacle *Memento* de la compagnie MazelFreten. Nous réintégrerons également sur cette saison le festival Essonne Danse pour le plaisir des habitués.

Au cœur de nos préoccupations également figure l'ouverture au monde, aux autres, au mélange des cultures, toujours. Aussi, nous accueillerons cette saison la chanteuse malienne Fatoumata DIAWARA, comme le breton Bertrand BELIN. Nous rirons avec le clown de Madame Fraize et avec Booder.

Cette saison culturelle 2026-2027 sera aussi une saison de découvertes et d'expériences hors du commun : du théâtre olfactif avec *Mehdi et les brochettes*, un seul en scène équestre avec *Sexe, grog et rocking chair* d'Alex LUTZ, et de sublimes pièces politiquement engagées, telles que *L'abolition des privilèges* de la compagnie Le Royal Velours et *Passeport* d'Alexis MICHALIK, ou encore *L'art de ne pas dire*, le seul en scène de Clément VIKTOROVITCH qui décortique pour nous la science de la rhétorique.

Maintenant que je vous ai mis l'eau à la bouche, je n'ai plus qu'à vous demander de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et les financements nécessaires, et à signer les contrats et conventions avec les compagnies. Merci.

**Monsieur le Maire :** Je n'arrive pas à dire le nom de famille de Clément. C'est un Youtubeur bien connu.

**Madame Servane CHARPENTIER :** Il est aussi présent sur les plateaux télévisés, notamment dans l'émission *Quotidien* avec Yann BARTHÈS.

**Un intervenant :** Il a également été chroniqueur chez Pascal PRAUD.

**Monsieur le Maire :** Vous l'aurez compris, c'est une délibération qui avait été préparée lors du précédent mandat. Nous avons simplement à solliciter les partenaires financiers pour obtenir les subventions les plus élevées et pour signer les contrats et conventions relatifs aux partenariats, à l'accompagnement des scolaires et au public dans le cadre de la saison culturelle, et la mise à disposition de l'Espace culturel Boris Vian au bénéfice des compagnies pour des résidences de création pendant la saison 2026-2027. C'est ce que je vous demande de m'autoriser à faire.

Avez-vous des questions ou des observations ?

Je sou mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.**

## **Politique de la Ville**

### **Question n°22**

Demande de subventions pour les actions prévues dans le cadre de la programmation 2026 de la Politique de la Ville

**Rapporteur : Annick LE POUL**

**Monsieur le Maire** : Nous passons à la Politique de la Ville. Annick va nous en dire un mot.

**Madame Annick LE POUL** : Même deux, puisqu'il y a deux délibérations. Dans la première délibération, il s'agit de demander les subventions les plus hautes possible à nos financeurs pour l'année 2026.

Le Contrat de Ville, qui s'appelle désormais « Engagements Quartiers 2030 » a été signé en 2024. Il a intégré un deuxième QPV à l'Est des Ulis plus l'agrandissement de Sud-Ouest avec les Amonts.

Il formalise les engagements politiques pris par tous les signataires pour la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur notre territoire, et constitue notre feuille de route pour les cinq années à venir.

Je vous rappelle que cela concerne 9 600 Ulissiens, soit près de 38 % de la population de notre Ville. Il permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé et de citoyenneté afin de tenter de rétablir – je dis bien tenter – une égalité républicaine dans nos quartiers. L'ambition est de réduire les écarts de développement dans les quartiers les plus en difficultés et, bien sûr, d'améliorer les conditions de vie des habitants via la GUSP et l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties qui sont désormais partie intégrante du Contrat de Ville.

Pour la Ville des Ulis, les trois orientations stratégiques sont :

- L'émancipation à travers l'éducation et l'accompagnement à la parentalité ;
- La transition écologique et le cadre de vie ;
- Garantir des soins de qualité pour tous.

Je vous avoue que les moyens mobilisés par l'État restent bien en deçà des besoins, et que pour 2026 les enveloppes ne sont pas encore connues à ce jour. Nous sommes combattifs pour défendre les intérêts des Ulissiens et demander les subventions les plus hautes possible.

Je rappelle également que les moyens dits de droit commun doivent être mobilisés en tout premier et ce que nous devons rechercher à tout prix de la part de nos financeurs.

Indépendamment des porteurs de projets associatifs qui ont déposé leurs propres dossiers, les services municipaux sollicitent nos partenaires signataires pour financer un certain nombre d'actions récurrentes. Vous avez les montants dans la délibération.

- 517 096 euros dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- 74 000 euros dans le cadre du renouvellement des Quartiers d'été ;
- 47 080 euros dans le cadre de Ville Vie Vacances

-----

638 176 euros

Pour mémoire, nous avons reçu en 2025 environ 190 000 euros de subventions auxquelles il faudrait, bien sûr, ajouter les subventions allouées aux associations dans le cadre du Contrat de Ville pour environ 116 000 euros.

Pour la Politique de la Ville, de nombreux projets sont reconduits : le CLAS (les entraides scolaires), le PRE (le programme de réussite éducative), mais également des projets d'ateliers sociolinguistiques, pour n'en citer que quelques-uns.

Pour Quartiers d'été, l'enveloppe de 74 000 euros permet d'étoffer le Plan été mis en place sur la Ville durant les congés scolaires et qui, cette année encore, fera la part belle à des animations et activités au cœur du parc urbain lors du Village de l'été et principalement portées par la Direction des sports et les autres directions investies habituellement.

Pour VVV, le projet « Sortir pour grandir », porté par le Service jeunesse, est reconduit.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de la CAF pour l'année 2026 en vue de la mise en œuvre des actions énoncées, et à signer les conventions avec les partenaires financiers.

**Monsieur le Maire :** Cela te va, Didier, si on enchaîne ?

### **Question n°23**

Octroi de subventions aux porteurs de projets pour la mise en œuvre d'actions relevant de la Politique de la Ville pour l'année 2026

**Rapporteur : Annick LE POUL**

**Madame Annick LE POUL :** Dans cette délibération, la Ville des Ulis va subventionner les différents porteurs de projets pour la mise en œuvre d'actions relevant de la Politique de la Ville pour cette année 2026.

Comme pour la précédente délibération, il s'agit bien de subventions liées au Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » pour mener à bien la programmation de la Politique de la Ville, de Quartiers d'été et également de Ville Vie Vacances. Comme je vous l'ai dit, cette fois-ci c'est la Ville qui verse les subventions aux porteurs de projets associatifs pour des actions qui concernent nos deux quartiers en QPV.

Il s'agit d'un cofinancement. En effet, ces associations ont également demandé des subventions à l'État, au Conseil départemental, à la CAF, mais également aux bailleurs des QPV qui financent des actions dans le cadre de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et des 30 % que nous exigeons sur le social et le vivre ensemble. D'ailleurs, les bailleurs vous sont précisés dans la délibération.

Pour information, sur les 30 % que nous exigeons, nous sommes arrivés à 41 % l'année dernière, ce qui est plutôt une bonne nouvelle sur les exigences politiques que nous avons demandées à nos bailleurs.

Pour VVV, il existe des critères bien précis pour ces projets. Cela concerne prioritairement les Ulissiens âgés de 11 à 18 ans et résidant dans les QPV. Cela doit bien évidemment :

- Favoriser la mixité filles-garçons ;

- Renforcer l'éducation à la citoyenneté et la réussite scolaire, la participation à la vie de la cité dans la lignée des objectifs du PEDT ;
- S'intégrer dans le programme d'animation mis en place par la commune pour l'ensemble des vacances scolaires 2026.

Quant aux actions Quartiers d'été, cela concerne les jeunes de 12 à 25 ans, la mixité, favoriser l'intergénérationnel, prévenir les violences interquartiers en favorisant les relations interquartiers, s'intégrer dans le plan été de la commune. Voilà pour les principaux critères.

Il est proposé des subventions à hauteur de 20 500 euros dans le cadre des actions Politique de la Ville, 8 000 euros pour Quartiers d'été ainsi que 4 500 euros pour VVV, soit un total de 33 000 euros. Je ne vais pas vous citer toutes les actions, car elles sont dans la délibération, mais je voudrais quand même vous en détailler deux qui sont nouvelles et innovantes. Je pensais qu'il était intéressant de vous faire état de ce que comprennent ces deux actions innovantes.

L'une concerne la compagnie Cinq x cinq et le projet *Voisins*. Ce projet *Voisins* répond aussi à un besoin de compréhension du cadre collectif et citoyen à travers la métaphore du voisinage. Les enfants découvrent la portée des règles communes, la notion de droit et de devoir partagés, ainsi que la nécessité du respect du bien commun. Cette approche, à la fois sensible et concrète, prolonge les apprentissages de l'éducation civique et morale en leur donnant une dimension vécue. Elle répond encore à un besoin d'ouverture culturelle et territoriale en associant les enfants de trois communes : Les Ulis, Massy et Longjumeau. Le projet favorise la rencontre entre des contextes sociaux et culturels différents. Les enfants découvrent d'autres réalités, d'autres modes de vie et élargissent leur sentiment d'appartenance à une communauté plus vaste que leur seul quartier.

Les objectifs stratégiques du projet se situent à la croisée des champs éducatifs, culturel et social. Ils articulent une démarche artistique de terrain avec une réflexion civique sur la coexistence, la solidarité et la reconnaissance mutuelle. Le premier objectif vise à favoriser le vivre ensemble par la pratique artistique. Le deuxième objectif consiste à développer l'expression individuelle et la parole partagée. Le troisième objectif cherche à tisser des liens intergénérationnels et interterritoriaux.

Sont concernés :

- L'école des Avelines, 75 élèves de CM1 et de CM2 ;
- Le CLASH du Bosquet, 15 adolescents ;
- La Maison pour tous des Amonts, 26 personnes (enfants, ados et adultes).

Les intervenants seront de haute qualité. Il y aura :

- Un metteur en scène, auteur et pédagogue diplômé en arts du spectacle,
- Un intervenant musique qui est producteur, compositeur et fondateur du label Omani Records,
- Une intervenante théâtre, comédienne et metteuse en scène,
- Une intervenante en arts plastiques et en création de costumes,
- Une danseuse et chorégraphe,
- Une scénariste, médiatrice culturelle et enseignante.

Nous voyons qu'il s'agit de tout un environnement d'encadrants de qualité. Pour les trois communes, le coût total représente un budget de 50 000 euros financé par les trois communes et par tous les autres financeurs institutionnels.

Voilà pour le premier projet. Je trouvais qu'il était intéressant de vous partager cela.

Le deuxième projet dont je voudrais vous parler est en lien avec Flymen vision AD2H Kartier général, champs de culture sous la direction artistique de GRÖDASH, que nous connaissons tous.

Ce projet vise à installer un espace culturel et citoyen hip-hop au cœur des quartiers est, structurant pour toute la ville et connecté à un réseau départemental en construction. Le Kartier général devient une *safe place* (lieu sûr, en français), un lieu d'expression, de respiration et de transmissions où jeunes, familles et habitants peuvent se retrouver dans un cadre apaisé, inspirant et tourné vers l'avenir.

Les objectifs sont de renforcer la cohésion locale en reliant le quartier est et le quartier ouest, construire un lieu d'expression et d'épanouissement pour les jeunes, ouvrir un espace pour les parents (lien, soutien, respiration) et déployer une dynamique d'ouverture du quartier au monde, avec une montée en échelle du quartier, la Ville des Ulis, le Département avec le réseau « Quartiers généraux », la Région et tout un espace francophone.

La création locale s'inscrit dans un écosystème plus large, alimenté par les partenaires, qu'ils soient sur place, comme Nazario ou l'AVAG, mais aussi Le Plan, La Place et par la dynamique AD2H déjà présente sur plusieurs communes du 91 qui constituent ce fameux réseau départemental qui compte déjà Les Ulis, Morsang, Saint-Michel, Fleury.

Il s'agit d'affirmer une excellence populaire. L'objectif est bien de faire émerger une nouvelle génération de jeunes ambassadeurs capables de transmettre, de représenter leur ville et de participer à un réseau départemental de création commune.

Contribuer à la Politique de la Ville par la culture hip-hop. Le projet répond aux enjeux de cohésion sociale, de prévention-détention, de participation des habitants, de l'implication des familles, de l'accès à la culture et de montée en compétence. Le public visé est de 60 à 80 jeunes, mais, avec le public indirect, cela peut représenter 600 à 900 personnes.

Nos partenaires sont la Maison pour tous, l'association Nazario, le CLASH, CitéJeunes, l'Avag, Adoma, mais également, dans nos services municipaux, la DAC, la DCSS, la DES, la DCRT (ce sont des sigles, je suis désolée), la Mission locale et les bailleurs sociaux pour créer ce réseau intercommunal et départemental.

Le budget de ce projet représente 66 500 euros avec des financements de l'État, de la DRAC, du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental 91, des deux agglos, des communes concernées, de la CAF et, pour le moment au niveau des Ulis, du bailleur Toit et Joie.

C'était un petit peu long, mais j'avais envie de vous partager ces deux projets.

**Monsieur le Maire :** Il faut que nous sollicitons les subventions d'abord. Nous avons d'abord une demande de subvention dans le cadre de la programmation 2026 de la Politique de la Ville, puis un octroi de subventions aux porteurs de projets. Ce sont les deux délibérations que vient de décliner Annick.

Si cela vous convient, je vous propose de nous autoriser à voter pour les deux délibérations d'un coup. Y a-t-il des objections ? Je n'en vois pas.

Avez-vous des questions ou des observations ?

**Monsieur Didier PAXION :** J'ai une toute petite observation. Il y a une quantité d'acronymes assez phénoménale. Cela faisait longtemps que je n'avais pas lu une telle délibération. Il faut s'accrocher pour décoder et bien comprendre ce qu'il y a dedans.

Dans la présentation, tu en as remis une couche, Annick quand tu as cité...

**Madame Annick LE POUL :** J'ai cité les services municipaux par leur acronyme. La DAC, c'est la Direction des affaires culturelles. La DCSS, c'est la Direction de la cohésion sociale et des solidarités. La DES, c'est la Direction de la synergie éducative. La DCRT, c'est la Direction du rayonnement territorial et de l'innovation.

**Monsieur le Maire :** Tu ne suis pas, aussi, Didier.

**Madame Annick LE POUL :** En réalité, il y a beaucoup de services de la Ville qui sont dans ces projets. Tous les services sont partie prenante.

**Monsieur le Maire :** Merci pour cette prise de parole, parce que pour un élu expérimenté comme toi qui, depuis 1995, a l'habitude de siéger dans cette noble instance, il faut quand même que nous fassions attention. C'est aussi à cela que sert *Le P'tit CM* en début de Conseil municipal. Je sais qu'il y a des spectateurs et que c'est un moment agréable de la vie locale, mais nous devons faire attention à être un peu plus pédagogues sur les délibérations.

Pour autant, je répète que c'est quand même une instance qui a vocation à valider et à arbitrer des projets. Vous avez, pour la plupart, une déclinaison plus concrète des politiques municipales dans les expressions municipales, que ce soit le *Vivre aux Ulis*, les vidéos, etc. Vous savez que nous sommes une équipe qui aime beaucoup utiliser différents formats.

Je note quand même le point, car je me doute que, pour les nouveaux élus comme pour les anciens, le nombre d'acronymes que nous pouvons utiliser est toujours un peu compliqué.

Si cela te va, je soumetts quand même aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des NPPV ? C'est adopté à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les délibérations 21 et 22 : À L'UNANIMITÉ.**

### **Sports et loisirs**

#### **Question n°24**

Signature d'un contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Club omnisports des Ulis et ses sections concernées – année 2026

#### **Question n°25**

Signature d'un contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Ulis Futsal – année 2026

#### **Question n°26**

Signature d'un contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association PROJECT TRAINING – année 2026

### **Rapporteur : Koko MENSAH**

**Monsieur le Maire :** Je crois que Koko a trois contrats d'objectifs. Je te propose de faire trois-en-un en expliquant ces trois contrats d'objectifs, s'il te plaît.

**Monsieur Koko MENSAH :** J'ai trois délibérations à faire passer aujourd'hui, qui concernent le Club omnisports des Ulis, que vous connaissez tous. Je n'ai pas dit le COU (Club omnisports des Ulis).

Dans toutes ces délibérations, au niveau du Club omnisports des Ulis, il y a une somme totale de 37 500 euros correspondant aux critères suivants :

- Développer les canaux attribués au public féminin ;
- Développer le nombre de licenciées féminines ;
- Former des cadres techniques et des entraîneurs.

Cela concerne :

- Le football, avec une somme de 18 000 euros,
- le basket, avec une somme de 2 500 euros,
- le tir à l'arc, avec une somme de 1 000 euros,
- le sport santé, avec une somme de 16 000 euros.

Voilà pour le Club omnisports des Ulis.

Comme vous le savez tous, le sport sur la ville, pour nous, c'est une volonté forte. Les contrats d'objectifs sont un outil essentiel qui permet à la commune d'apporter une réponse adaptée à l'évolution du monde sportif et de donner une nouvelle dimension à ce partenariat. Le but est simple : encore mieux travailler ensemble, sereinement, et inscrire cette collaboration dans la durée, en définissant les moyens et des critères d'évaluation clairs et précis.

Je continue avec la délibération numéro 24, qui concerne les Ulis Futsal. C'est une association qui est sur la ville depuis 2017 et compte 158 adhérents licenciés en 2026. Pour les aider, nous allons signer un contrat d'objectifs qui va leur permettre, avec une somme de 3 000 euros :

- D'accentuer leur action en direction de la jeunesse –
- D'accentuer son action en direction des quartiers QPV, –
- De développer la pratique d'éveil, de loisirs et de compétition,
- De développer la citoyenneté.

Dans ce cadre, nous allons les aider. C'est une association que nous aidons déjà dans le cadre des subventions de fonctionnement.

La délibération suivante concerne l'association PROJECT TRAINING. C'est une association qui est sur la ville et s'occupe des jeunes des quartiers QPV. Cette association a 50 adhérents en 2026, qui sont en grande majorité des Ulissiens issus de l'ensemble des quartiers. Elle a demandé une aide et nous avons signé un contrat d'objectifs pour 3 500 euros pour l'année 2026. C'est tout, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** C'est déjà beaucoup, merci, Monsieur MENSAH. Y a-t-il des questions ou des observations ? Avant de soumettre aux voix, je précise, comme d'habitude, que les élus membres d'une association recevant une subvention seront considérés comme ne prenant pas part au vote lorsqu'il s'agira d'eux.

Sauf s'il y a des demandes de votes séparés pour les trois subventions dans le cadre des contrats d'objectifs, je vous propose de soumettre l'ensemble des subventions au vote et que soient considérés comme non-votants, pour chaque délibération, les élus concernés. Je me tourne notamment vers ma chère Maïmouna qui, je crois, a des responsabilités au sein de la section de basket du Club omnisports. Quelle classe. Tu as vu passer Jean-Michel DIDIN au poste de pivot.

Didier, pas d'objection ?

Je mets aux voix pour les trois délibérations. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la délibération 24 : À LA MAJORITÉ par 34 voix pour, Madame Maïmouna KOITE, intéressée, n'ayant pas pris part au vote.**

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la délibération 25 : À L'UNANIMITÉ.**

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la délibération 26 : À L'UNANIMITÉ.**

### **Urbanisme, Foncier et Développement économique**

#### **Question n°27**

Subvention accordée à un agent communal pour annulation totale de sa régularisation de charges

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** : La dernière délibération me revient. Elle est un petit peu particulière, puisqu'elle concerne la subvention que je vous propose d'accorder à un agent communal pour l'annulation totale de sa régularisation de charges.

Je m'explique. Vous savez que la Ville est propriétaire de très peu de logements sur la ville. Ce sont en général des logements issus de l'achat par la collectivité, il y a plusieurs décennies, d'appartements dans des copropriétés avec, en son temps, l'objectif, pour la Ville, d'être représentée dans chaque conseil syndical de copropriété – ce qui était plutôt pas mal et a fait que la Ville des Ulis a du patrimoine dans plusieurs résidences des Ulis. Nous avons également la charge de l'entretien et de la gestion des locaux des habitations qui se trouvent dans les emprises de groupes scolaires, qui étaient historiquement dédiées aux enseignants et qui sont aujourd'hui attribuées aux agents en fonction de leur mission. Par exemple, un gardien d'école peut prétendre à un logement qui s'appelle un \*ATA (c'est un acronyme, tu ne m'en voudras pas). Pour être clair, en fonction de son poste, un agent peut prétendre à un logement.

\* Hors procès-verbal et en complément ATA signifie Adjoint Technique d'Astreinte.

Il n'y a pas beaucoup de logements, c'est beaucoup moins d'une centaine de logements sur la ville, mais nous avons des agents communaux qui sont logés par le propriétaire qu'est la Ville des Ulis.

En tant que propriétaire, nous devons procéder – comme n'importe quel propriétaire – à des régularisations de charges, parfois en faveur du locataire, parfois en défaveur. Dans ce cadre, nous avons actuellement une agente de la commune qui occupe l'un de ces logements et qui se trouve dans une situation difficile.

Je précise que nous sommes obligés de passer cette décision en Conseil municipal. C'est une décision que je ne peux pas prendre dans le cadre discrétionnaire que pourrait imposer la situation. Nous ne dévoilerons évidemment pas l'identité de la personne. Pour autant, j'ai besoin de votre accord. C'est quelqu'un qui a subi une hospitalisation et un arrêt complet de son activité professionnelle. Elle

demande une remise gracieuse, à hauteur d'environ 564 euros, et que nous le fassions sous forme de subvention lui permettant de payer cela.

Je verrai dans le cours du mandat s'il est nécessaire de passer par le CCAS dans ce genre de cas. Pour ce cas de figure, je vous propose de passer par le Conseil municipal ce qui, de toute façon, ne change pas grand-chose, les sous provenant du même endroit et devant atterrir au même endroit. Avez-vous des questions ou des observations ?

Je soumetts donc aux voix cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie pour la personne. Merci beaucoup.

***Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.***

**Monsieur le Maire :** Juste avant de laisser le public poser des questions, je voudrais avoir un petit clin d'œil pour un cadre de la collectivité qui s'en va prendre de hautes fonctions dans une commune voisine. Il s'agit de notre ami Stéphane PARDIN, qui était le Directeur des Affaires financières. C'est non seulement un excellent agent du service public, passionné de chiffres, passionné du service public, et qui a le bon goût d'être un excellent footballeur, supporter du Paris-Saint-Germain. Il a donc, à ce titre, toute mon affection.

Il va prendre des fonctions pour soutenir une nouvelle maire dans une ville de l'agglomération en étant son cadre principal. Je suis extrêmement fier de voir ce parcours professionnel se dévoiler devant nous. Nous sommes très contents. Merci beaucoup, Stéphane, pour ces années passées à nos côtés.

*Applaudissements*

Il a néanmoins promis qu'il continuerait à venir jouer aux Ulis. Normalement, il n'a pas chanté pour son arrivée, et il devrait chanter pour le départ.

Je suspends la séance et passe la parole à la salle s'il y a des questions.

*La séance est suspendue à 22 h 14.*

*La séance reprend à 22 h 29.*

**Monsieur le Maire :** Je vous remercie de votre patiente écoute et vous souhaite tout le meilleur. N'oubliez pas la brocante, dimanche, avec la fête foraine.

La séance est levée à 22 h 30.

Madame Emilia RIBEIRO, Adjointe au Maire chargée du Bien vieillir, du Soutien aux aidants et aux Relations avec nos villes jumelles, désignée secrétaire de séance, approuve le procès-verbal.

Signature :



Les Ulis, le :

28/05/2026



Le Maire des Ulis

Clovis CASSAN

